

MAIRIE DES LILAS

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 JUIN 2021

MAIRIE DES LILAS

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2021

ORDRE DU JOUR

ADOPTION DU COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DE LA SÉANCE DU 19 MAI 2021 : p. 5
DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE : p. 5
COMPTE RENDU DE DÉLÉGATION : p. 5

I – DIRECTION DES FINANCES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

1. Décision modificative n° 1 du budget principal 2021 de la Ville des Lilas : p. 12
2. Décision modificative n° 1 du budget annexe 2021 des parkings publics de la Ville des Lilas : p. 14
3. Taxe foncière sur les propriétés bâties : limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation : p. 15
4. Utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) et du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Île-de-France (FSRIF) au titre de l'exercice 2020 : p. 15
5. Avenant n° 2 de prolongation du marché de fourniture, installation, entretien et exploitation commerciale de mobiliers urbains sur le domaine public de la Ville des Lilas avec la société JCDECAUX FRANCE (ex JC DECAUX MOBILIERS URBAINS) – Marché n° 134/07 : p. 16
6. Lancement de la procédure de concession de service relative à la mise en place et à la gestion du mobilier urbain – Autorisation donnée au Maire pour engager la procédure : p. 16
7. Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des pôles gare (métro L11) « Mairie des Lilas » et « Serge Gainsbourg » sur le territoire des Lilas – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché : p. 17
8. Modification en cours d'exécution n° 1 du marché de location et maintenance des engins de nettoyage du domaine public de la Ville des Lilas – Marché n° 57/16 : p. 19
9. Attribution à SEQENS d'une garantie pour réhabilitation de 138 logements sur plusieurs adresses aux Lilas : p. 20

II – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

10. Convention de service commun du système d'information géographique territorial avec l'Établissement public territorial Est Ensemble : p. 21
11. Temps de travail des agents municipaux : p. 22
12. Actualisation du tableau des effectifs : p. 27
13. Création d'emplois permanents lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi : p. 27

III – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

14. Droit d'interpellation citoyenne : p. 28
15. Fixation des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes au Maire et des Conseillers municipaux : p. 32
16. Exonération des droits de voirie pour les exploitants des terrasses et étalages occupant le domaine public, pendant la période de crise sanitaire : p. 35
17. Convention de partenariat tripartite dans le cadre du projet « Frigos solidaires » – Budget participatif 2020 : p. 36
18. Convention de financement et de partenariat avec l'association « Les Jeux Dés en Bulles » – Budget participatif 2020 : p. 36

IV – DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

19. Tarifs des services culturels – Centre culturel Jean Cocteau et théâtre-cinéma du Garde-Chasse : p. 38

V – DIRECTION DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ÉCONOMIQUE

20. Fixation de divers tarifs municipaux : p. 40

VI – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES TECHNIQUES

21. Désaffectation et affectation des biens mis à disposition dans la convention d'utilisation du domaine public conclue entre la Commune et le Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole : p. 40
22. Adhésion de la Ville des Lilas au Pacte de politique alimentaire urbaine de Milan : p. 41

VII – DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE L'ÉDUCATION

23. Quotient familial et tarifs 2021-2022 des activités péri et extrascolaires : p. 41
24. Règlement intérieur des activités péri et extrascolaires : p. 43
25. Plan d'actions 2020-2021 « Ville amie des enfants » : p. 43

VIII – DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

26. Attribution de huit bourses « Agis T jeune » : p. 44
27. Convention de partenariat avec la Ville de Paris dans le cadre de l'opération « Pass Jeunes » : p. 45
28. Charte de fonctionnement du Conseil des Jeunes : p. 46
29. Droit d'adhésion à l'École municipale des sports, droit d'entrée du tennis : p. 47

(La séance est ouverte à 19 h 00 sous la présidence de Monsieur BENHAROUS, Maire de la Ville des Lilas).

Monsieur BENHAROUS.- Mes chers collègues, nous allons ouvrir ce Conseil municipal. Bonjour à toutes et à tous. Bienvenue pour cette nouvelle séance de notre Conseil municipal, qui sera la dernière avant la pause estivale. Elle nous permet de renouer avec un horaire un peu plus habituel, puisque nous ne sommes plus contraints à un quelconque couvre-feu qui nous en empêchait jusqu'ici. Il n'y a en effet plus de couvre-feu à partir de ce soir.

Surtout, cette séance nous permet de renouer avec la possibilité d'accueillir du public, puisque les normes sanitaires sont désormais moins strictes. Elles nous permettent d'accueillir à nouveau les Lilasiennes et Lilasiens qui souhaiteraient assister à nos débats. Nous en sommes évidemment très heureux.

Nous avons maintenu également la possibilité, pour les Lilasiennes et Lilasiens qui le souhaiteraient, de suivre nos débats de chez eux. Nous continuerons de les retransmettre via le site Internet de la ville et via les réseaux sociaux. Je salue celles et ceux qui nous suivent au travers de leurs écrans.

Je reviendrai tout à l'heure à ce retour à des conditions plus habituelles pour nos Conseils municipaux, ainsi qu'à l'amélioration des conditions sanitaires. Je vous invite malgré tout, mes chers collègues, à respecter encore strictement les gestes barrières, puisque nous sommes en intérieur. Nous allons conserver nos masques et utiliser chacun notre micro, notre verre, notre carafe et notre matériel. Vous en avez désormais l'habitude.

Je vais procéder à l'appel des présents :

Monsieur BENHAROUS : présent.

Monsieur CISINSKI : présent.

Madame DA SILVA : présente.

Monsieur PAQUIS : présent.

Madame BETEMPS : absente excusée, pouvoir à Madame GAUDUBOIS.

Monsieur GUIRAUD : arrivé à 19 h 15.

Madame NIANG : présente.

Monsieur PRIMAULT : absent excusé, pouvoir à Monsieur CISINSKI.

Madame DJERBOUA : présente.

Monsieur LAFEUILLE : présent.

Madame LEBAS : présente.

Monsieur LAGRANGE : absent excusé, pouvoir à Madame LEBAS.

Monsieur BAC : présent.

Madame GAUDUBOIS : présente.

Monsieur BILLOUET : présent.

Monsieur CARROUER : présent.

Madame FERRANDON : arrivée à 19 h 10.

Monsieur LE PONTOIS : présent.

Madame YAHIAOUI : présente.

Madame ANGEL : présente.

Madame GIFFARD : présente.

Madame DELORD : présente.

Monsieur DOUXAMI : présent.

Madame BERREBI : absente excusée, pouvoir à Monsieur LAFEUILLE.

Madame PUPIER : arrivée à 19 h 25.

Madame CANABATE : absente excusée, pouvoir à Madame GIFFARD.

Monsieur BERNSTEIN : présent.

Monsieur GOLDBERG : présent.

Madame BERCERON : absente excusée, pouvoir à Monsieur VIVANTE.

Madame BARBET : présente.

Monsieur VIVANTE : présent.

Monsieur ZILBERG : arrivé à 19 h 10.

Madame SARRE : présente.

Madame BERTHOUMIEUX : arrivée à 19 h 05.

Monsieur DURAND : absent excusé, pouvoir Madame SARRE.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DE LA SÉANCE DU 19 MAI 2020.

En préambule, il nous faut procéder à l'adoption du compte rendu de notre séance précédente, qui se tenait le 19 mai dernier. Vous avez reçu ce compte rendu exhaustif et détaillé. Appelle-t-il des remarques, des réflexions ou des demandes de modification de la part de qui que ce soit ? Je ne vois pas de demande ; on peut donc considérer que ce compte rendu est adopté.

Je salue l'arrivée de Madame BERTHOUMIEUX.

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Il nous faut désigner un Secrétaire de séance. Nous allons continuer en suivant l'ordre du tableau ; c'est donc Malika DJERBOUA qui devrait exercer cette fonction, si elle l'accepte et si vous l'acceptez, mes chers collègues. Je ne vois pas de manifestation d'opposition à la candidature de Malika DJERBOUA ; elle exercera donc ce rôle de Secrétaire de séance.

COMPTE RENDU DE DÉLÉGATION.

Il me faut également rendre compte des décisions que j'ai été amené à prendre depuis le précédent Conseil municipal. Vous avez reçu ces décisions ; appellent-elles des demandes d'information, de précision ou d'explication ? Je ne vois pas de demande de ce type ; nous pouvons considérer que le Conseil a bien été informé des décisions que j'ai été amené à prendre.

Comme habituellement, avant d'entamer l'ordre du jour de notre Conseil, je voudrais vous donner quelques points d'information sur des sujets qui n'appellent pas de délibération à notre ordre du jour mais qui me semblent suffisamment importants pour devoir être portés à la connaissance des élus du Conseil et de l'ensemble des Lilasiens.

Tout d'abord, il y a la nomination d'un nouveau membre au sein de mon cabinet. Vous vous en souvenez sans doute, mes chers collègues : lors de notre dernière séance, j'avais eu le plaisir de vous annoncer l'arrivée de Marie VILAIN comme Directrice de cabinet, et je vous annonçais l'arrivée imminente d'une Cheffe de cabinet pour la seconder dans cette tâche, qui n'est pas mince. C'est chose faite : depuis quelques semaines maintenant, Aude LUCET, qui se trouve derrière moi, exerce les fonctions de Cheffe de cabinet.

Ce sont des présentations formelles que je fais ici dans le cadre de ce Conseil municipal, mais vous avez eu l'occasion, les uns, les unes et les autres, de commencer à travailler avec elle. Vous avez pu apprécier la disponibilité, l'écoute, la compétence – et j'en oublie – qui la caractérisent.

Je suis extrêmement heureux qu'elle ait accepté de rejoindre notre collectivité, et je lui souhaite de longues années lilasiennes enrichissantes, dont je peux lui garantir qu'elles ne lui laisseront pas le temps de s'ennuyer, mais je crois qu'elle a déjà commencé à s'en apercevoir. Merci, Aude, et bienvenue.

Le deuxième point d'information est relatif à une association lilasienne que vous connaissez, j'imagine : la « Colline bleue ».

Je salue l'arrivée de Monsieur ZILBERG et de Madame FERRANDON.

Il y a quelques semaines, j'ai été sollicité pour une demande de rendez-vous de Monsieur ZENOU, le Président de cette belle association culturelle lilasienne. Il m'a alors informé de la décision des responsables de l'association de mettre fin à leurs activités à compter de la rentrée prochaine. Cette information m'a ensuite été confirmée par un courrier extrêmement touchant que j'ai reçu de Madame CHABOT qui a été, pendant de nombreuses années, la cheville ouvrière de cette belle association.

Il leur reviendra évidemment d'expliciter les raisons de cette décision. Je crois qu'ils ont déjà commencé à le faire auprès des adhérents et des parents des enfants qui fréquentent cette association. Je ne crois cependant pas trahir un secret en évoquant à la fois les difficultés liées à la crise sanitaire de ces derniers mois mais, surtout, l'aspiration à se départir un peu du travail quotidien et harassant qu'est la conduite d'une telle association.

Tous deux m'ont par ailleurs, chaleureusement remercié – et, à travers moi, l'ensemble des élus et du Conseil municipal des Lilas – pour le soutien remarquable apporté par la Ville pendant toutes ces années à la « Colline bleue ».

Je voudrais profiter du Conseil municipal pour remercier solennellement Charles-Henri ZENOU et Martine CHABOT, ainsi que toutes celles et ceux qui ont œuvré à leurs côtés pendant toutes ces années, pour la qualité du travail fourni auprès de nos jeunes Lilasiens. Leur absence au prochain « Forum des associations » ne passera pas inaperçue, mais je sais qu'ils resteront pleinement Lilasiens et que nous aurons le bonheur de pouvoir régulièrement les saluer, échanger avec eux et, pourquoi pas, monter de nouveaux projets.

Je sais aussi la vitalité du secteur associatif lilasien, notamment en matière culturelle, qui permettra de proposer une offre différente mais sans doute adressée au même public, dans les semaines et les mois qui viennent.

Je salue l'arrivée de Daniel GUIRAUD.

Le point d'information suivant porte sur les résultats des élections départementales et régionales.

Il ne vous aura pas échappé, mes chers collègues, que les deux derniers dimanches – certains y ont passé assez d'heures pour le savoir – ont été marqués, dans notre pays, par deux scrutins concomitants : les élections régionales et les élections départementales. Si le Conseil municipal n'est pas le lieu des débats partisans ni des grandes analyses électorales – chacun est d'ailleurs bien assez grand pour pouvoir tirer ses analyses par lui-même – je tiens très sincèrement à remercier toutes celles et tous ceux qui ont permis que, dans notre ville, ces scrutins se déroulent parfaitement, dans un strict respect à la fois du Code électoral et des règles sanitaires, ce qui n'a pas toujours été le cas partout. Les médias s'en sont d'ailleurs fait l'écho.

Je pense d'abord, évidemment, au personnel communal, au cabinet du Maire, à la Direction générale et au Service des élections, qui ont organisé ces scrutins de manière absolument remarquable. Je pense aux agents communaux qui ont accepté, nombreux, de remplir les fonctions qui leur étaient dévolues pour assurer un fonctionnement satisfaisant de l'ensemble de nos bureaux de vote. Je pense aux élus qui se sont mobilisés, deux dimanches d'affilée, pour présider ou vice-présider ces bureaux de vote. Je pense aux Lilasiens et aux Lilasiennes qui ont accepté de donner de leur temps pour faire vivre notre démocratie, que ce soit en remplissant le rôle d'assesseurs dans la journée ou le rôle de scrutateurs dans la soirée.

C'est grâce à cette mobilisation que ces scrutins se sont bien déroulés aux Lilas. Nous n'avons pas eu à déplorer de dysfonctionnement dans aucun de nos bureaux de vote. Ils ont ouvert à l'heure et fermé à l'heure. Dans les deux cas, chacun des deux dimanches, nous avons même pu proclamer les résultats bien plus tôt que dans les communes alentour.

Le seul dysfonctionnement important que je déplore ne relève pas de la commune, mais il est important d'en informer le Conseil municipal. Il s'agit de l'acheminement ou, plutôt, du non-acheminement de la propagande électorale officielle auprès des électeurs pour les élections régionales. Je déplore la désorganisation des services de l'État en la matière, qui n'a pas permis que cette propagande arrive dans les boîtes aux lettres des Lilasiennes et des Lilasiens. Cela a d'ailleurs concerné d'autres villes que Les Lilas. Beaucoup d'électeurs s'en sont fait l'écho et s'en sont plaints auprès de moi.

De ce fait, je remercie les agents municipaux qui, eux, ont procédé à la mise sous pli de la propagande électorale des élections départementales, puisque c'est une compétence qui nous revenait. Elle est arrivée en temps et en heure dans les boîtes aux lettres.

Cette excellente organisation des scrutins est un premier motif de satisfaction. Je voudrais quand même, sans rentrer dans l'analyse du scrutin, en évoquer deux autres :

- Aux Lilas, l'extrême droite réalise des scores bien inférieurs à ce qu'ils sont dans notre département, notre région, et même dans l'ensemble du pays. J'y vois le signe d'un rejet massif par les Lilasiens de toute pratique et de toute idée qui pourraient menacer notre démocratie. Je pense que nous ne pouvons tous que nous réjouir de cela ;
- La participation a été un peu moins catastrophique aux Lilas que ce qu'elle a été dans les villes voisines et à l'échelle du département. C'est là une satisfaction bien amère parce qu'aux Lilas comme ailleurs, l'abstention a été massive, trop massive, beaucoup trop massive. Cela ne peut que susciter une inquiétude forte de la part de toutes celles et ceux qui sont attachés à notre démocratie. Il est sans doute un peu tôt, et ce n'est peut-être pas le lieu, pour cerner avec précision les contours et les explications de ces phénomènes. Là encore, chacun pourra le faire de son côté, mais

j'ai la conviction que nous ne serions pas à la hauteur de nos responsabilités si nous minimisions la gravité de cette abstention massive que nous avons connue, ou si nous nous en renvoyions la responsabilité de manière stérile et partisane à la figure les uns des autres, et surtout si nous ne nous interrogeons pas collectivement sur nos pratiques pour essayer, chacun à notre place, d'y remédier.

Je veux évidemment terminer ces quelques mots sur les élections de ces deux dimanches écoulés, en adressant mes félicitations républicaines à toutes celles et à tous ceux qui ont été élus dimanche dernier, notamment à Valérie PÉCRESSE, qui devrait continuer de présider notre Région, même si le scrutin n'a pas encore eu lieu ; à Stéphane TROUSSEL, qui devrait continuer de présider notre Département ; et évidemment, à Élodie GIRARDET et, ici, à Daniel GUIRAUD, puisque nous le connaissons bien.

Je sais l'estime unanime que nous lui portons, et je suis heureux qu'il puisse continuer de nous représenter à l'échelon départemental. Je sais, en tant que Maire, à quel point le Département est un partenaire majeur pour la Ville. Je sais tout autant que les Lilasiens ne pourraient pas avoir de meilleur défenseur que Daniel GUIRAUD à l'échelon départemental. Je voudrais saluer publiquement les excellents scores qu'il a obtenus, notamment aux Lilas, où sa candidature en binôme a recueilli 62 % des suffrages.

Ces quelques éléments d'information sur ces récents scrutins me semblaient nécessaires. Je ne sais pas s'ils appellent des prises de parole ou des commentaires... Je n'en vois pas.

Un autre point d'information, d'une nature profondément différente, concerne la préemption d'un fonds de commerce au 183, rue de Paris. Vous l'avez peut-être déjà lu dans *Infos Lilas*, mes chers collègues, parce que je sais que vous êtes des lecteurs assidus de cet excellent journal. Il ne vous aura pas échappé que la Ville s'est portée acquéreuse de ce fonds de commerce, où il y a eu un magasin de jouets, « Jocala », pendant plusieurs décennies.

Deux arguments nous ont conduits, avec Guillaume LAFEUILLE qui a la responsabilité de la vie économique, à prendre cette décision de préemption qui, à ma connaissance, est une première à l'échelle de la Ville des Lilas. C'est d'ailleurs aussi une pratique très rare au-delà de notre ville.

La première raison, c'est que le projet commercial porté par l'entité qui avait, dans un premier temps, acquis ce fonds de commerce à l'issue d'une procédure d'adjudication judiciaire, ne correspondait pas à notre volonté de dynamiser et de diversifier le commerce local.

La seconde raison, c'est l'ambition que nous avons de développer le commerce local, avec une attention toute particulière pour cette seconde partie de la rue de Paris. Pour faire simple, c'est celle qui se situe au-delà de notre marché. Elle a besoin de trouver un dynamisme nouveau. Nous sommes convaincus que l'installation, là et dans les commerces avoisinants, de quelques « locomotives commerciales », est absolument indispensable.

Évidemment, la Ville n'a pas vocation à conserver longtemps ce fonds de commerce. Elle a encore moins vocation à l'exploiter. Ce n'est pas une prérogative d'une Municipalité. C'est la raison pour laquelle, en accord avec les préconisations des propriétaires du local et du règlement de copropriété, nous avons établi un cahier des charges, qui a été publié pour solliciter les candidatures des porteurs de projets qui souhaiteraient y développer une activité commerciale, et les conditions pour pouvoir le faire.

Ces candidatures doivent nous être parvenues avant la fin du mois de juillet. Les services municipaux examineront ensuite l'ensemble de ces candidatures et les classeront en fonction des critères fixés dans le cahier des charges explicité auprès des candidats, pour désigner celui ou celle qui pourra succéder à la Ville pour devenir propriétaire de ce fonds de commerce.

J'en profite pour dire que, dans le même objectif de redynamisation de notre commerce local, nous sommes heureux de voir plusieurs belles enseignes s'intéresser à notre commune et y préparer leur installation. Nous devrions accueillir, dans les mois qui viennent, « Castorama », « Biocoop », « La Ruhe qui dit oui » et de nombreuses autres encore. Nous espérons, de la même manière, voire revivre dans les mois qui viennent le café « Le Bouquet », que tout le monde se désespérait de voir fermé depuis tant d'années. Nous espérons – avec un espoir relativement certain – y avoir reparaître une nouvelle activité.

Concernant plus spécifiquement cette seconde partie de la rue de Paris que j'évoquais, nous sommes aussi heureux de voir que les choses avancent, qu'il s'agisse de redonner vie à ce beau café ou de donner naissance, peut-être pas trop tard après la rentrée, à des baux commerciaux précaires qui permettront, dans l'ancien magasin de meubles que vous identifiez sans doute toutes et tous, d'accueillir des activités artisanales de qualité.

Toutes ces décisions, cette décision de préemption et les autres, attestent du volontarisme qui est le nôtre pour soutenir et dynamiser notre commerce local. Nous nous donnons les

moyens pour atteindre cet objectif. C'est une première mais, je le dis tout à fait tranquillement, elle pourrait en appeler d'autres. À chaque fois, il s'agit d'un investissement financier important pour la Ville ; nous ne pourrions donc pas les multiplier. Nous y reviendrons tout à l'heure lorsque nous étudierons nos délibérations budgétaires. Toutefois, lorsque des surfaces commerciales importantes et stratégiques se trouveront mises sur le marché et menaceront d'accueillir un commerce qui ne nous paraîtra pas apporter le dynamisme commercial nécessaire, nous n'hésiterons pas à utiliser les moyens qui sont à notre disposition et à débloquer les moyens nous permettant de faire face à ce genre de situation.

Pour terminer ce point d'information, je tiens à remercier très sincèrement Guillaume LAFEUILLE pour son important travail et la grande énergie qu'il déploie en matière de vie commerciale et économique. J'y associe l'administration communale, notamment Thomas MASSOT et Anne-Aimée DUVAL, qui travaillent également d'arrache-pied sur ces sujets. Je ne sais pas si, là encore, cela appelle des commentaires... Frédérique.

Madame SARRE.- Merci, Monsieur le Maire, pour ce point sur les préemptions. De notre côté, nous nous réjouissons vraiment de cette amorce de politique de préemption. Nous savons que cela ne peut être qu'occasionnel, mais nous l'appelons de nos vœux, parce que cela permet de protéger les petits commerces.

Cela peut aussi permettre – et c'est là que je vais poser ma première question – de développer des commerces pour tous, c'est-à-dire à destination de populations qui ne soient pas toujours les mêmes, à savoir des quarantenaires un peu aisés, en quelque sorte, comme je le suis. Est-ce que, dans la politique de préemption que vous envisagez de poursuivre, vous allez essayer de favoriser le développement de commerces comme des recycleries, des ressourceries, des épiceries solidaires, etc. ? Ce sont des commerces un peu différents et, surtout, à portée de la bourse de chacun.

Je me permets de poser une autre question. À ma connaissance, le périmètre de préemption de la Ville est vraiment situé dans le centre-ville. La majorité envisage-t-elle de l'étendre au-delà du périmètre actuel, qui me paraît quelque peu restreint ?

Monsieur BENHAROUS.- Concernant votre première question, nous sommes soumis au respect strict d'un certain nombre de procédures en matière de préemption et de réattribution de locaux commerciaux. Je ne peux pas décider, par exemple, d'accorder ce local à des gens qui n'accueilleraient que des trentenaires ou des cinquantenaires, etc. Cela fait partie des critères que je ne peux pas écrire.

En revanche, dans le cahier des charges que je vous invite à aller voir, puisqu'il est en ligne sur le site de la Ville, nous pouvons définir un certain nombre de critères. Le prix en est un, mais d'autres peuvent prévaloir également. Comme pour n'importe quelle consultation, c'est la qualité de la réponse apportée par les candidats à l'ensemble de ces critères qui déterminera l'analyse des services municipaux, lesquels désigneront à la fin l'entité qui sera retenue. Un travail peut donc être mené sur ces critères, de manière à insister sur la variété de l'offre commerciale à offrir, même si nous ne pouvons pas aller trop loin dans la désignation de tel ou tel type de commerce. Il faut respecter la concurrence et se conformer à ce que prévoient le bail et le règlement de copropriété.

Concernant l'extension de la zone qui peut être soumise à de telles procédures de préemption, c'est une réflexion qui peut être ouverte. Je pense que ce qui a changé entre le moment où ce périmètre a été défini et aujourd'hui, c'est l'implication plus grande des services d'Est Ensemble dans une compétence qui est la leur : le dynamisme commercial et l'activité économique. Le Territoire nous a fait savoir sa volonté de lancer une foncière sur les locaux commerciaux de pied d'immeuble. Cela lui permettrait d'avoir une action beaucoup plus volontariste, avec des moyens beaucoup plus importants, pour la redynamisation des commerces situés en pied d'immeuble.

Ce projet est en cours. Il est en discussion avec l'ensemble des Villes. Il a été présenté aux Maires qui, ensuite, doivent donner leur sentiment et faire évoluer ce projet. Cette foncière pourrait être une réponse pour favoriser la dynamisation commerciale dans l'ensemble des quartiers de notre ville. Si elle ne nous apparaissait pas pertinente, nous pourrions alors réfléchir à une extension de ce périmètre de préemption.

Madame SARRE.- Je précise qu'évidemment, je ne disais pas qu'il fallait cibler des commerces pour les trentenaires, les cinquantenaires ou toute autre tranche d'âge. Il s'agit de viser des populations moins aisées, qui ne soient pas uniquement celle du centre-ville.

Monsieur BENHAROUS.- Absolument.

Je salue l'arrivée de Delphine PUIER.

S'il n'y a pas d'autres interventions sur ce sujet, je voudrais évoquer – plus rapidement que d'habitude, ce dont je suis heureux – la situation sanitaire. Ce sujet est devenu récurrent en préambule de nos Conseils municipaux. C'est aussi un point d'information à la tonalité plus positive que lors de notre dernière séance, puisque la situation s'est nettement améliorée. Tous les indicateurs en attestent : le nombre de décès quotidiens, le taux d'incidence et la pression qui pèse sur nos structures hospitalières. Bien évidemment, nous ne pouvons que nous en réjouir. Cela nous permet de reprendre, petit à petit, une vie normale. Elle n'est pas encore complètement normale mais elle se normalise, et nous en sommes heureux. Comme depuis le début de la crise sanitaire, nous avons travaillé à accompagner ce mouvement de retour à la normale, tout en conservant la prudence qui nous semblait nécessaire.

Nous avons assoupli, comme vous l'avez sans doute vu, les conditions de tenue de notre marché, de manière à pouvoir lui redonner davantage de dynamisme, notamment en développant la partie qui se situe à proximité de la rue Waldeck-Rousseau, en développant un lieu de convivialité en extérieur d'abord, puis désormais en intérieur, puisque la réglementation nous le permet.

Nous avons rouvert nos gymnases et nous avons incité les associations sportives à s'en emparer de nouveau, tout en respectant strictement les protocoles édictés par leurs fédérations sportives respectives.

Nous avons ouvert le « Club des Hortensias », y compris la restauration.

Nous avons rouvert le Service Jeunesse, le Centre culturel, le théâtre du Garde-Chasse, avec une belle programmation depuis que la réouverture a été possible. Elle va encore se poursuivre, puisque le cinéma rouvre aujourd'hui ou demain.

Nous avons organisé une belle « Fête de la musique » avec des propositions adaptées.

Nous avons autorisé plusieurs manifestations festives ou conviviales sur la voie publique, dès lors que la Préfecture nous en donnait l'autorisation.

Bref, je crois que cela a fait du bien à tout le monde, aux Lilas et largement au-delà, de nous retrouver, de voir nos jeunes et nos moins jeunes faire du sport dans nos gymnases, nos théâtres résonner au son des spectacles, nos rues et nos équipements retrouver leur convivialité.

Nous continuerons évidemment à accompagner l'assouplissement des règles sanitaires décidées par le Gouvernement, notamment la dernière étape du déconfinement, qui entre en vigueur aujourd'hui.

Toutefois, je crois que nous devons tous avoir conscience que nous n'avons pas la certitude encore que la partie est définitivement gagnée. La situation chez quelques-uns de nos voisins doit nous inciter à conserver une prudence importante. Il est sans doute trop tôt pour avoir la certitude que cette crise sanitaire est définitivement derrière nous.

Je pense que, pour la plupart d'entre nous, nous en sommes convaincus : la clef qui nous permettra de retrouver durablement une vie normale, réside dans la vaccination. Nous avons constaté, à l'échelle nationale et sans doute aux Lilas de la même manière, un net recul du nombre quotidien de vaccinations, malgré l'élargissement rapide des publics autorisés à se faire vacciner. Bien sûr, nous respectons totalement la liberté de choix que l'État a souhaité offrir à chacune et à chacun, mais il nous a semblé de notre responsabilité de lancer une campagne expliquant l'importance individuelle, mais aussi collective, d'une vaccination massive. J'espère sincèrement qu'elle portera ses fruits.

Je crois d'ailleurs que les actions que nous avons menées collectivement – j'y associe l'ensemble des élus de la majorité comme de l'opposition car nous avons, sur ce sujet, travaillé ensemble, et que nous n'avons jamais hésité à reprendre les idées lorsqu'elles nous paraissaient réalistes et pertinentes – depuis le début de la crise sanitaire, traduisent incontestablement des effets indéniables. Vous le savez, mes chers collègues, parce que nous avons eu l'occasion de l'évoquer, ici et dans le cadre de cette « cellule COVID » que j'ai réunie régulièrement jusqu'à ces dernières semaines, avec les élus de la majorité et de l'opposition : la Ville des Lilas a systématiquement compté parmi celles de notre département qui connaissaient les taux d'incidence les plus faibles à toutes les étapes de la crise sanitaire.

Pas plus tard qu'hier, la Directrice de l'Agence régionale de santé m'a informé que le taux de personnes vaccinées aux Villas était très largement supérieur à ce qu'il était à l'échelle départementale. Les derniers chiffres que j'ai eus, faisaient état de 57 % de Lilasiens majeurs ayant déjà reçu au moins une dose de vaccin, voire les deux doses pour une bonne

partie d'entre eux. Cela fait 13 points de plus que la moyenne départementale, et je crois que nous pouvons nous en réjouir.

Cela dit, 57 % de personnes ayant reçu au moins une injection, cela signifie quand même que plus de 40 % des adultes de notre ville n'ont pas encore entamé un parcours vaccinal. Je ne peux pas me réjouir d'un tel chiffre. J'ai écrit à plusieurs reprises à l'ARS pour demander l'organisation aux Lilas, puisque nous n'avons pas de centre de vaccination, notamment au quartier des Sentes, au quartier de l'Avenir et au quartier des Bruyères, des opérations dites de vaccination au pied des tours, c'est-à-dire ouvertes librement aux habitants de ces quartiers et au-delà. Pourquoi ces quartiers ? C'est parce que nous sentons que c'est sans doute là qu'il y a les réticences les plus fortes à la vaccination, ou peut-être des populations qui peinent à entrer dans les circuits habituels menant vers la vaccination. J'ai la conviction que c'est cet « aller vers » qui est désormais absolument indispensable. Nous avons d'ailleurs rencontré, ce matin, avec Malika DJERBOUA, Maire Adjointe à la Santé, la Directrice de l'ARS. Nous lui avons renouvelé cette demande et elle nous a assuré que ses services reviendraient vers nous très prochainement pour que, dans le courant de l'été, une ou plusieurs opérations de vaccination en pied d'immeuble puissent être organisées avec la collaboration des services municipaux. J'en suis évidemment tout à fait heureux.

Voilà les informations qu'il me semblait important de vous communiquer. Il y en aurait bien d'autres sur la crise sanitaire. J'espère que cet été puis la rentrée confirmeront l'amélioration nette que nous constatons depuis plusieurs semaines. Je crois que nous y aspirons toutes et tous.

Je ne sais pas si ce sujet appelle des demandes de prise de parole... Hélène.

Madame BERTHOUMIEUX.- Je voudrais rebondir sur la rentrée de septembre, qui peut être un objectif à se donner pour la préparer à l'échelle municipale dans les meilleures conditions. Comme vous le disiez, Monsieur le Maire, je pense que l'expérience que nous avons tous acquise depuis un an et demi, nous permet de pressentir que l'on n'est peut-être pas encore tout à fait hors de danger. Notamment, il est très probable que les enfants n'aient pas eu accès à la vaccination en septembre, et que les écoles resteront des lieux de circulation avec toutes les complications que cela peut entraîner. En tant que Municipalité, je pense donc qu'il est de notre responsabilité d'équiper au mieux ces lieux.

On avait déjà commencé avec les capteurs de CO₂ ; je pense qu'on peut aller encore plus loin. Il y a aussi les purificateurs d'air, les flashes UV, etc., qui peuvent permettre de protéger ces lieux. Je pense qu'il faut se servir de toutes les connaissances scientifiques qu'il y a à l'heure actuelle pour lutter contre le virus. C'est assez difficile, parce qu'elles changent au fur et à mesure qu'elles avancent. Il me semble par exemple que l'une des dernières recommandations, c'est de ne pas utiliser les vitres plexiglas pour protéger les gens parce qu'en fait, il s'avère que ce sont des « trappes à virus ».

Je sais que c'est compliqué ; on dit d'abord qu'il faut faire cela, puisqu'il ne faut pas faire cela, mais je pense que c'est de notre devoir de garder en tête que, probablement, en septembre, on ne sera pas sorti d'affaire dans les écoles. Plus on aura préparé ces lieux, mieux ce sera pour tout le monde. Merci.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup. J'espère que tu as tort, mais je crains qu'il ne soit pas impossible que tu aies raison. Nous nous y préparons. Nous attendrons, comme d'habitude, les protocoles sanitaires de l'Éducation nationale, dont on imagine qu'ils arriveront le 31 août ou le 1^{er} septembre. Je le dis en me moquant un peu mais au fond, je comprends parfaitement, parce que la situation du virus peut changer d'une semaine à l'autre et qu'il faut parfois adapter les protocoles. Parfois, ils pourraient nous laisser quelques jours de plus ; cela nous reposerait un peu mais enfin, nous les appliquerons comme nous l'avons toujours fait, et nous continuerons d'équiper nos écoles au mieux.

Je rappelle, comme je l'avais déjà évoqué, que les capteurs de CO₂ sont installés dans nos écoles et qu'il y a, de manière plus globale, une étude en cours sur la qualité de l'air dans l'ensemble de nos bâtiments scolaires. Elle avait été lancée avant même que la crise sanitaire ne démarre. Elle nous conduira à doter nos écoles des équipements qui paraîtront les plus pertinents et que les techniciens nous recommanderont pour assurer la meilleure qualité de l'air dans nos écoles, ainsi que pour limiter les contaminations liées à ce virus ou aux autres.

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole sur le sujet ? Je n'en vois pas.

Je propose de poursuivre, malheureusement – j'avoue que c'est la partie du Conseil municipal dont je me passerais bien – en rendant hommage à quelques Lilasiens qui nous ont quittés depuis notre dernière séance. Je voudrais ici en évoquer deux.

Le premier nous a quittés le lendemain de notre dernier Conseil municipal, le 20 mai, des suites d'une longue maladie. Il s'agit de Daniel CARADEUC. Daniel était un visage familier pour beaucoup de Lilasiens et de Lilasiennes, d'abord celles et ceux qui fréquentent assidûment le « Club des Hortensias », puisqu'il en était l'un des piliers, notamment un pilier de l'atelier de chorale, auquel il prenait beaucoup de plaisir à participer. C'était également un pilier du monde combattant et des associations œuvrant dans le domaine de la mémoire, puisqu'il était un porte-drapeau présent à quasiment toutes nos cérémonies mémorielles. Daniel CARADEUC était aussi une personnalité extrêmement attachante, un modèle de gentillesse, de discrétion, de bienveillance, d'attention, aimé de toutes celles et de tous ceux qui ont eu la chance de le côtoyer. Daniel CARADEUC arborait un sourire permanent et adressait toujours à chacune et chacun qu'il rencontrait un mot d'une grande discrétion mais profondément aimable, ce qui est un reflet très exact de sa personnalité. Il va manquer aux Lilas, comme il manquera à ses nombreux amis et à sa famille. Avec Daniel GUIRAUD et Christian LAGRANGE, nous avons représenté la Ville à ses obsèques, qui se sont déroulées le 30 mai dernier en l'église Notre-Dame du Rosaire puis au cimetière des Lilas, en présence d'une assistance nombreuse et profondément émue. Nous y avons présenté nos condoléances et celles de la Ville à sa famille et à ses proches.

Je voudrais évoquer également la mémoire d'Élisabeth BAYLE, qui nous a quittés il y a quelques jours à l'âge de 67 ans. Si elle vivait en Bretagne depuis quelques années, elle avait longtemps résidé aux Lilas. Elle y avait d'ailleurs mené une longue carrière au sein du personnel communal, apportant sa compétence, son dynamisme, son dévouement à de nombreux services municipaux parmi lesquels – j'en oublie peut-être – les services techniques, l'état civil ou les services culturels. Pendant toutes ces années au service de notre Commune, Élisabeth BAYLE a noué de solides amitiés. Je sais que nombreux sont les Lilasiennes et les Lilasiens que l'annonce de son décès peinera profondément. Élisabeth BAYLE avait aussi construit sa vie familiale aux Lilas. Elle formait avec son mari Roger, qui nous a également quittés il y a quelques années, en 2017, un couple uni. J'ai une pensée particulière pour Roger BAYLE, puisqu'il fut membre de notre Conseil municipal, Maire Adjoint des Lilas. Il a aussi enseigné dans nos écoles, notamment de très nombreuses années à l'école Paul Langevin. Élisabeth BAYLE a été inhumée aujourd'hui à Saint-Malo. Ses cendres seront rapatriées au Pré-Saint-Gervais à la rentrée, pour qu'il lui soit rendu hommage lors d'une cérémonie à laquelle, évidemment, nous participerons pour présenter, au nom de la Ville et des Lilasiens, nos condoléances à ses enfants, à sa famille et à ses proches.

Mes chers collègues, à la mémoire de Daniel CARADEUC et d'Élisabeth BAYLE, je vous demande de bien vouloir respecter un moment de recueillement.

.....
Je vous remercie.

Nous allons donc pouvoir entamer l'étude de notre ordre du jour, en commençant par la première délibération qu'il appelle.

I – DIRECTION DES FINANCES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

1. Décision modificative n° 1 du budget principal 2021 de la Ville des Lilas.

D'ici quelques instants, je vais céder la parole à Martin, qui va nous présenter cette délibération, mais je voudrais dire quelques mots en préambule sur le principe de ces DM, qui peuvent surprendre les élus pour qui l'exercice budgétaire n'est pas encore habituel.

En effet, on peut s'interroger sur le fait de voter un budget à la fin du mois de mars et de prendre des décisions modificatives aussi tôt au mois de juin. Certains pourraient même y trouver matière à critiquer la qualité de la prévision budgétaire votée en mars dernier, même si j'imagine que ça ne sera pas le cas ici puisque vous avez regardé, les uns et les autres, avec une grande attention la nature des décisions que propose cette délibération. Elles se comprennent parfaitement.

Vous aurez noté que, pour certaines, elles découlent de décisions impactant les finances communales qui nous sont imposées et qui nous sont parvenues après le vote du budget. Pour d'autres, elles relèvent de la volonté de la Ville de saisir des opportunités liées

notamment au Plan de relance gouvernemental, dont nous n'avons pas connaissance pour ces aspects-là au moment du vote du budget, et que nous avons découvert depuis. Je laisse Martin nous expliquer cela bien plus en détail et bien plus clairement que je ne pourrais le faire. Martin, à toi la parole.

Monsieur DOUXAMI.- Merci beaucoup.

Je vais effectivement décrire la décision modificative n° 1 du budget principal. Comme pour tous les points financiers, vous savez qu'il y a deux types de comptes : le fonctionnement et l'investissement. Je vais commencer par le fonctionnement qui, je le rappelle, recense les dépenses récurrentes et courantes de la Ville.

Nous allons augmenter les dépenses de 286 000 € environ. Évidemment, nous équilibrons ce budget de fonctionnement, puisque c'est une obligation, par des recettes nouvelles de 286 000 €. En net, il n'y a donc pas de modification.

Je vais entrer dans les détails de ces dépenses et de ces recettes nouvelles. Comme l'a dit Monsieur le Maire, ce sont souvent des éléments post-clôture, c'est-à-dire dont on n'avait pas connaissance au moment de la réalisation du budget :

- La réforme des forfaits post-stationnement. Comme vous le savez, on a eu une réforme du stationnement qui a entraîné une baisse des amendes. Historiquement, 75 % des revenus de ces amendes reviennent à la Région, au STIF, pour le développement des transports en Île-de-France. Comme ce forfait post-stationnement vient remplacer en partie un certain nombre d'amendes, un fonctionnement de compensation pour la Région a été mis en place. Il nous oblige à reverser une partie de ce que nous recevons pour le stationnement à la place de ce que recevait précédemment la Région. Cela entraîne un coût supplémentaire non budgété d'environ 141 000 € ;
- Le deuxième point est très technique : il s'agit du budget participatif. Il s'avère que certains projets, dont on n'avait pas forcément connaissance au moment du budget, sont plutôt à placer dans le fonctionnement, comme la ludothèque qui a besoin de gens pour la faire fonctionner. Dans les données comptables, on a donc basculé des éléments du budget d'investissement vers le budget de fonctionnement, à hauteur de 94 000 € ;
- Le dernier élément est lié aux préemptions que Monsieur le Maire a évoquées au début du Conseil municipal. Ce sont des frais de notaire afférents à ce genre d'opérations, que nous inscrivons en fonctionnement puisque ce sont des frais récurrents.

Tout cela entraîne des dépenses supplémentaires de 286 000 €. Comment équilibrons-nous tout cela ?

- Premièrement, nous recevons les ajustements fiscaux après le budget, en avril. On parle d'assiette. Elle est un peu supérieure à ce que nous avons anticipé, de 65 000 €. Encore une fois, on a une approche prudente dans le budget ;
- Il en va de même pour les dotations globales de fonctionnement données par l'État : elles sont aussi supérieures à ce que nous avons anticipé, à hauteur de 176 000 €. Ce n'est pas une erreur de notre part mais une approche prudentielle dans la construction du budget ;
- La dernière chose, c'est l'assurance qu'on a reçue pour l'incendie de l'église. On ne met pas les revenus d'assurance dans un budget, parce qu'ils sont forcément liés aux investissements que vous retrouverez dans la deuxième partie.

J'en viens au budget d'investissement, avec des dépenses supplémentaires d'environ 450 000 €. Les éléments les plus importants sont les suivants :

- Deux préemptions, dont la première est le fonds de commerce évoqué au début de la séance, et dont la deuxième est un pavillon. Vous savez que la Ville a un droit de préemption sur les ventes. Il s'avère que 250 000 € pour un pavillon aux Lilas, c'est plutôt un bon prix. Nous avons donc voulu saisir cette occasion, même si nous ne savons pas encore la destination de cette acquisition. On a pris acte de cette préemption, même si cela ne veut pas dire qu'elle va avoir lieu. Le vendeur n'est en effet pas obligé de vendre à ce prix *in fine*, mais il est de bonne pratique de l'inscrire dans notre budget à hauteur de 250 000 €, ce qui est donc le prix proposé par l'acheteur initial ;

- Le renforcement du matériel informatique de nos écoles. Il s'agit d'une opportunité pour acquérir des tableaux numériques, si je ne me trompe pas, avec des subventions pouvant nous aider. Nous avons donc intérêt à le faire rapidement ;
- Le terrain Schumann, qui borde le centre de loisirs, près des bureaux de TDF. Il est dans un état difficile. On a estimé que, même si on ne l'avait pas inscrit au budget, il était important de le rénover pour les citoyens de la ville, en particulier ceux du quartier de l'Avenir. Cela représente une dépense supplémentaire de l'ordre de 86 000 € ;
- Les réparations de l'incendie de l'église, pour un montant d'environ 84 000 € ;
- Il y a ensuite diverses dépenses pour 25 000 €.

Pour arriver au chiffre de 450 000 €, il faut retirer les 94 000 € du budget participatif, qui était d'abord inscrit en investissement et qui est désormais passé en fonctionnement.

Comment tout cela se finance-t-il ? Si vous vous souvenez bien du budget, vous savez qu'on a des réserves importantes. Je rappelle que la Ville des Lilas a un budget de fonctionnement un peu serré mais qu'en revanche, elle a quelques réserves. Cela nous permet d'avoir cette agilité financière et de saisir les occasions quand elles se présentent. On va donc utiliser l'excédent prévisionnel défini au début de l'année pour combler ces trous.

Je fais un aparté rapide : on reste dans la prudence, même si on a aussi des bonnes nouvelles au niveau des subventions, sur deux projets qui nous tiennent à cœur, à savoir des rénovations énergétiques. Le premier projet concerne le gymnase Liberté. Il fait partie du Plan de relance présenté par l'État. On va réussir à subventionner environ 50 % de ce projet dans les mois à venir. Le deuxième projet concerne la chaufferie de Paul Langevin et Ostermeyer, avec une subvention à hauteur de 76 %. Je ne donne pas encore les montants parce que le travail est en cours. Je vous les présenterai plus tard.

Bon gré mal gré, tous ces éléments positifs viendront rééquilibrer notre budget. On va donc assez peu impacter notre capacité d'autofinancement à venir, en réalisant les opérations présentées ici.

Voilà ; j'ai essayé d'être assez exhaustif sur cette décision modificative. C'est la première ; il y en aura d'autres dans l'année, ce qui est normal. S'il y a des questions, je me tiens à votre disposition.

Monsieur BENHAROUS.- Nous allons le vérifier tout de suite, Martin. Est-ce que quelqu'un veut poser des questions ou, simplement, exprimer une opinion ?
Frédérique SARRE.

Madame SARRE.- Je vais exprimer une opinion ! *(Rires)*
Sur les modifications, je n'ai rien de spécial à dire, étant donné qu'il s'agit principalement d'ajustements techniques. Sur les préemptions, je me suis déjà exprimée.
Je voudrais simplement remercier les services, parce que les notes de présentation de l'ensemble des délibérations – c'est encore plus patent pour les documents budgétaires – sont beaucoup plus claires qu'il y a quelques mois. Je salue ces efforts, qui nous sont très utiles.

Monsieur BENHAROUS.- Merci. D'autres demandes de prise de parole ?

Je voudrais simplement dire qu'il s'agit d'une DM à la fois modeste de par son montant, puisqu'elle n'impacte qu'une petite partie du budget, et importante. Il y a effectivement des ajustements techniques, comme cela a été évoqué, mais aussi des choix forts. Par exemple, la décision de préemption commerciale est un choix fort, tout comme le fait de profiter d'une opportunité de subvention pour équiper d'un seul coup l'ensemble de nos classes élémentaires en tableaux numériques interactifs. Je crois qu'à l'heure où nous avons le devoir de lutter contre la fracture numérique, c'est un choix fort. Nous allons aussi refaire le terrain de proximité appelé « le Schumann », qui est extrêmement utilisé par les jeunes des Lilas, pour leur offrir des conditions de pratique sportives plus satisfaisantes qu'à l'heure actuelle. C'est un choix qui me semble relativement fort en matière de sport et de jeunesse.
Voilà donc pour cette décision modificative budgétaire que je vais, si vous en êtes d'accord et s'il n'y a pas d'autres prises de parole, mettre aux voix. Qui est contre son adoption ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est donc adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

2. Décision modificative n° 1 du budget annexe 2021 des parkings publics de la Ville des Lilas.

Martin, je te laisse présenter cette autre décision modificative.

Monsieur DOUXAMI.- C'est aussi une résolution technique. Le principal budget, cette année, va porter sur la restauration du parking, à la suite de l'incendie qui a eu lieu en décembre 2020. Les assurances commencent à venir avec des factures. On a émis des réserves. On va constater une première facture de 44 000 €, avec des premiers travaux qui vont commencer. Tout cela est couvert par les assurances. Il s'agit donc aussi un rééquilibrage. Pour des raisons techniques, nous n'avions pas inscrit ces montants lors du budget. Nous les avons mis en réserve. Cette fois, nous les écrivons vraiment dans les investissements.

C'est une modification relativement anecdotique, mais cela prouve quand même que la rénovation du parking avance et que les assurances nous suivent pour cette opération.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup. On espère que les travaux pourront être menés rapidement pour que les usagers, y compris ceux de la surface commerciale qui se trouve à proximité, puissent retrouver au plus vite l'usage de ces places de parking, même s'il y a des délais incompressibles.

Cette deuxième modification budgétaire sur le budget annexe des parkings appelle-t-elle des demandes de prise de parole ? Je la mets aux voix. Qui est contre son adoption ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est donc adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

3. Taxe foncière sur les propriétés bâties : limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation.

C'est également Martin qui nous présente cette délibération.

Monsieur DOUXAMI.- C'est encore quelque chose d'assez technique. Vous savez peut-être que la possibilité est laissée aux Communes de faire une exonération de taxe foncière dans les deux années après la construction de bâti à usage d'habitation. Aujourd'hui, on exonère de 0 % cette taxe foncière aux Lilas, mais vous savez que désormais, il y a une part communale et une part départementale sur la taxe foncière. L'État a décidé, sur sa part départementale, d'opérer une exonération. Cela veut dire que pendant deux ans, il y aura une exonération de 40 % de la taxe foncière sur les nouvelles habitations. Cela n'a aucun impact sur notre budget, même si c'est nous qui le votons, puisque ces 40 % vont impacter le budget de l'État et pas le nôtre. Cependant, juridiquement, il revient au Conseil municipal de voter cette modification d'exonération ; c'est pour cela que nous retrouvons ce point n° 3 à l'ordre du jour.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup pour cette présentation claire d'une délibération extrêmement technique.

Appelle-t-elle des demandes de précisions ou des prises de parole ? Je n'en vois pas ; je vais la mettre aux voix. Qui est contre l'adoption de cette délibération ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est donc adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

4. Utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) et du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Île-de-France (FSRIF) au titre de l'exercice 2020.

Martin, la parole est encore à toi pour nous présenter le traditionnel rapport d'utilisation de la DSUCS.

Monsieur DOUXAMI.- Il y a aussi l'utilisation du FSRIF. On parle en tout de 830 000 €. On doit justifier de l'utilisation de ces fonds qui nous sont alloués, avec une résolution du Conseil municipal. C'est ce que vous avez dans le tableau.

Pour faire très simple, on a réparti ce montant entre toutes les dépenses qu'on peut faire : la sécurité publique, la jeunesse, le social et les familles, au prorata et sans en favoriser ni en défavoriser une. Finalement, cela représente quand même 11 % de l'ensemble de ces

dépenses dans notre budget de fonctionnement, pour cette année 2019. C'est en effet deux ans après que c'est constaté. C'est donc une délibération technique et annuelle.

Monsieur BENHAROUS.- C'est une obligation légale que de présenter l'utilisation de ce fonds et de cette dotation.

Cette délibération appelle-t-elle des prises de parole ? Je n'en vois pas ; je vais la mettre aux voix. Qui est contre son adoption ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est donc adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

5. Avenant n° 2 de prolongation du marché de fourniture, installation, entretien et exploitation commerciale de mobiliers urbains sur le domaine public de la Ville des Lilas avec la société JCDECAUX FRANCE (ex JC DECAUX MOBILIERS URBAINS) – Marché n° 134/07.

Je vais passer la parole à Christophe PAQUIS, qui va nous présenter les deux délibérations suivantes ; séparément ou ensemble ?

Monsieur PAQUIS.- Séparément.

Le titre de cette délibération en dit tout. Le marché de fourniture, installation, entretien et exploitation commerciale de mobiliers urbains sur le domaine public de la Ville des Lilas prend fin aujourd'hui. Ce marché a fait l'objet d'une procédure d'appel d'offres ouvert, constitué d'un lot unique : mise à disposition du mobilier à titre gratuit, en contrepartie de l'autorisation accordée au titulaire, à titre exclusif, d'exploiter le mobilier à des fins publicitaires et de financer ainsi sa prestation globale.

L'attributaire de ce marché, qui avait pris effet à compter du 2 avril 2008 pour une durée de douze ans, était donc la société DECAUX, sise à Neuilly. Il convient de relancer une procédure pour procéder à la désignation d'un nouveau titulaire pour les années à venir.

Toutefois, à la suite d'une évolution de la jurisprudence et de la législation, il apparaît nécessaire de refondre totalement les fondements juridiques de ce marché, qui doit être requalifié en concession de service public, conformément à l'article L.1121-1 du Code de la Commande publique. Compte tenu de cette requalification, les conséquences en termes de procédures et de délais sont importantes, la procédure de concession nécessitant un temps de passation plus important qu'une procédure d'appel d'offres de douze mois environ.

Par ailleurs, les collectivités territoriales disposent de la liberté du choix du mode de gestion pour exploiter leurs services publics. Cette liberté découle du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales. Dans ces conditions, il conviendra également d'étudier et de décider des différents modes de gestion possibles, afin que la Ville puisse retenir le plus adapté.

En outre, il convient de tenir compte de la date de fin du contrat actuel, qui coïncide directement avec le renouvellement des instances devant être convoquées par le Maire nouvellement élu : Comité technique, Commission de concession et de délégation de service public, Commission consultative des services publics locaux, Conseil municipal.

Au vu des éléments exposés, il apparaît nécessaire de prolonger par un avenant n° 2 le marché de fourniture, installation, entretien et exploitation commerciale de mobiliers urbains sur le domaine public de la Ville des Lilas. Cette prolongation n'entraîne aucune plus-value des conditions financières du marché. Les autres clauses n'étant pas concernées par cet avenant, elles demeurent inchangées.

Il vous est demandé d'approuver cet avenant n° 2.

Monsieur BENHAROUS.- Merci, Christophe, pour cette présentation très complète.

Cette délibération appelle-t-elle des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas ; je vais la mettre aux voix. Qui est contre son adoption ? Trois votre, avec le pouvoir. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est donc adoptée.

6. Lancement de la procédure de concession de service relative à la mise en place et à la gestion du mobilier urbain – Autorisation donnée au Maire pour engager la procédure.

La parole est donc toujours à Christophe.

Monsieur PAQUIS.- C'est la suite de la délibération précédente.

Le marché public de fourniture, installation, entretien, exploitation commerciale des mobiliers urbains a donc été conclu le 2 avril 2008 et devait initialement se terminer le 30 juin 2021. La prolongation de l'exécution de ce marché est prévue jusqu'au 30 juin 2022. Afin de se conformer au nouveau cadre réglementaire, il est prévu de relancer la prestation de gestion de ce marché public de la Ville des Lilas sous la forme d'une concession de service. En effet, depuis un arrêt du 5 février 2018, le Conseil d'État qualifie de « concession de service » au sens de l'article L.1121-1 du Code de la Commande publique, un contrat relatif à l'exploitation sur le domaine public d'une commune, de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local supportant de la publicité.

Dès lors, il vous est demandé d'approuver le lancement de la procédure pour la mise en place et la gestion de ce mobilier urbain dans notre commune, et d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure de passation.

Monsieur BENHAROUS.- Merci, Christophe.

Cette délibération appelle-t-elle des prises de parole ? Il n'y en a pas ; je vais la mettre aux voix. Qui est contre son adoption ? Trois voix contre, dont un pouvoir. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est donc adoptée.

7. Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des pôles gare (métro L11) « Mairie des Lilas » et « Serge Gainsbourg » sur le territoire des Lilas – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché.

La parole est de nouveau à Christophe.

Monsieur PAQUIS.- Dans le cadre du prolongement de la ligne 11 du métro, la Ville des Lilas doit réaliser des travaux d'aménagement des abords des deux stations de métro « Mairie des Lilas » et « Serge Gainsbourg ». Cet aménagement de l'espace public doit prendre en compte les préconisations partagées avec les partenaires, parmi lesquels Île-de-France Mobilités, la RATP, le Département, et les réflexions en cours sur l'évolution des mobilités aux Lilas, à travers le Plan cyclable.

C'est dans ce contexte que les aménagements futurs autour des deux stations de métro des Lilas doivent répondre aux enjeux suivants :

- Intermodalité entre les différents modes de déplacement ;
- Sécurisation des déplacements, notamment des piétons et des cyclistes, en lien avec le Schéma stratégique cyclable en cours d'élaboration ;
- Amélioration de l'accessibilité aux stations ;
- Attractivité des deux stations par un traitement fonctionnel et qualitatif, en créant des espaces conviviaux à travers un aménagement paysager de qualité ;
- Intégration d'une démarche de développement durable et de concertation avec les différents acteurs, tout en recherchant des solutions économiques adaptées à notre territoire.

Les travaux des abords des stations de métro devront être réalisés en 2022 et 2023, en fonction de la libération des espaces par la RATP, en charge des travaux de l'extension de la ligne 11 du métro. L'objectif est une livraison des travaux qui coïncide avec la mise en service de cette ligne, fin 2023.

Ainsi, un avis d'appel public à la concurrence a été émis le 8 avril 2021, avec une publication dans le Bulletin officiel des annonces des marchés publics, dans le Journal officiel de l'Union européenne, sur le profil « acheteurs-marchés-publics.info » et sur le site de la Ville des Lilas, afin de trouver le meilleur candidat pour nous accompagner dans la conception et le suivi des travaux à venir sur les abords des deux stations de métro.

Pour information, il y a eu 11 candidats. La Commission d'appel d'offres, lors de sa réunion du 10 juin dernier, a retenu l'offre du groupement dont le mandataire est la société SILVA LANDSCAPING, à Vincennes, qui a présenté une offre d'un montant de 230 810,40 € TTC.

Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché.

Monsieur BENHAROUS.- Avant de céder la parole à qui souhaite la prendre, je profite de cette délibération pour dire que nous allons vivre, dans les jours et les semaines qui viennent, un moment important dans l'évolution de ce chantier du prolongement de la ligne 11. Le tunnelier est désormais à environ 230 m de la station « Serge Gainsbourg ». Nous allons donc avoir le percement complet du tunnel. C'est un acte important de ce prolongement. Nous allons entrer dans une période estivale un peu

compliquée, parce que ce tunnelier est rentré à l'autre bout de la ligne mais qu'il va falloir qu'il sorte du tunnel qu'il a creusé. On ne peut pas aménager les stations tant qu'il est là. Il va y avoir des opérations extrêmement spectaculaires. Nous travaillons beaucoup avec la RATP pour faire en sorte qu'elles soient les moins douloureuses et les moins pénibles possible pour les habitants du quartier des Sentes, puisque c'est là que les choses vont se passer. Ces opérations consisteront au démontage du tunnelier puis à son extraction. Vous avez peut-être vu, en vous promenant dans le quartier des Sentes, cet immense portique qui a été installé. C'est en fait le moyen le moins bruyant pour déplacer le tunnelier et le faire sortir une fois qu'il aura été démonté. Je crois qu'il pèse environ 150 t. Cela générera incontestablement des nuisances durant l'été, jusqu'à la deuxième moitié du mois de septembre, mais ce sera aussi spectaculaire. On verra comment on pourra essayer d'associer les uns et les autres pour profiter de ce moment fort de ce chantier, dont nous souhaitons tous qu'il arrive à son terme le plus rapidement possible. Ce sera très bien quand le métro sera arrivé mais en attendant, les populations qui se trouvent à proximité du chantier, souffrent des nuisances qu'il génère. Elles sont inévitables et importantes.

C'était donc une parenthèse, qui n'a pas grand-chose à voir avec la délibération dont il s'agit, sur laquelle je cède la parole à qui souhaite la prendre. Frédérique SARRE.

Madame SARRE.- Vous allez sûrement me répondre que les appels d'offres obéissent à des règles extrêmement strictes, et je le sais bien, mais je me dis qu'il y a peut-être une solution à trouver. Le maître d'œuvre choisi, c'est la société SILVA LANDSCAPING. Si je ne me trompe pas, c'est elle qui a réalisé la rénovation du parc des Bruyères. Je n'ai rien contre cette société, qui a fait un travail très propre et qui a très certainement répondu à des critères écologiques que vous aviez mis dans le cahier des charges, je n'en doute pas. Cependant, quand on regarde la réalisation du parc aujourd'hui, on a quelque chose qui ressemble un peu à ce qui se fait partout, qui est extrêmement formaté et dans lequel on ne trouve pas de point d'eau ni de végétation un peu sauvage, propre à favoriser la biodiversité.

Ce que je veux dire, c'est qu'en général, les projets de ce type sont extrêmement formatés. Selon nous, ils appartiennent quand même « au monde d'hier » et pas « au monde de demain », avec le réchauffement climatique et tout ce qui se profile. J'ai bien entendu qu'il y avait des critères écologiques inscrits dans le cahier des charges, mais il faudrait essayer de mener à bien des projets un peu plus « fous », par exemple en faisant appel à des étudiants en architecture, à des étudiants en urbanisme, à des artistes, à des botanistes si nécessaire. Cela permettrait de construire avec les habitants des projets qui sortent un peu des sentiers battus, qui soient plus audacieux visuellement, voire qui aient une dimension artistique, et qui soient plus ambitieux, voire plus novateurs, sur le plan écologique.

Monsieur BENHAROUS.- Je vais laisser Christophe répondre, mais je voudrais d'abord apporter un élément de réponse sur la dimension artistique et culturelle, à laquelle nous tenons beaucoup. Nous avons obtenu – et je n'y suis pour rien, puisque c'est Daniel GUIRAUD qui l'avait obtenu à l'époque – que la station « Serge Gainsbourg » fasse partie des stations fléchées pour accueillir des œuvres d'art, comme il y en a déjà dans Paris.

La RATP a donc débloqué un budget important pour financer la création d'une œuvre d'art sur le site, ou à proximité, de la station « Serge Gainsbourg ». Il reste à définir quel type d'œuvre d'art et avec quel artiste. Les choses se discutent aujourd'hui. En tout cas, la dimension artistique sera pleinement présente dans l'aménagement de cette station. C'était quand même le moins qu'on puisse faire, pour une station dénommée « Serge Gainsbourg », que d'y associer une dimension artistique.

Pour le reste, je ne sais pas si tu veux apporter des éléments de précision, Christophe.

Monsieur PAQUIS.- Dans ce cas, il ne s'agit pas de faire un parc normé et encadré, mais de mettre en place l'espace public des deux sorties des stations de métro à venir. Il s'agira surtout de reprendre celle de la « Mairie des Lilas » et d'aménager celle de « Serge Gainsbourg » après les travaux de la RATP. Pour l'instant, on est plutôt dans un *no man's land*, tout comme sur le boulevard de la Liberté, au niveau de l'espace public. Par rapport à votre proposition, pourquoi pas mais, puisque le groupement retenu va prendre en compte tous nos critères, je pense qu'on devrait arriver à quelque chose d'un peu novateur. En tout cas, on le souhaite, pour les circulations et la prise en compte de tout le monde. C'est aussi très encadré avec les partenaires. Chacun a ses envies et ses ambitions. Si ce projet ne nous correspond pas, il devra être retravaillé.

Quant à la Commission d'appel d'offres, elle a choisi, parmi 11 candidats, celui qui semble le mieux-disant, le plus intéressant et le plus structuré pour répondre à ce qu'on va lui demander de faire. Ce sont en effet des aménagements qui vont durer et perdurer.

Monsieur BENHAROUS.- Merci, Christophe.
Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Monsieur ZILBERG.

Monsieur ZILBERG.- Excusez-moi, je reviens sur la même question parce que, par rapport à la réponse que vous donnez, on dirait que vous n'avez pas vu le projet...

Monsieur BENHAROUS.- Nous sommes au stade de la procédure d'appel d'offres.

Monsieur ZILBERG.- J'entends bien, mais vous avez sûrement eu des propositions d'aménagement.

Monsieur BENHAROUS.- Je vais peut-être clarifier la manière dont les choses se passent. Nous lançons une procédure d'appel d'offres, nous définissons un cahier des charges avec des critères d'évaluation. Un candidat est retenu ; c'est là où nous en sommes aujourd'hui.

Il appartient désormais au candidat retenu, en fonction du cahier des charges que nous avons fixé, de travailler à un projet concret d'aménagement des abords des deux stations, en partenariat avec la Ville ainsi qu'avec l'ensemble des partenaires avec lesquels nous devons travailler. Je pense au Département puisque, lorsque nous serons à proximité de la rue de Paris, nous serons à proximité d'une voie départementale. Je pense à Île-de-France Mobilités, parce qu'il faudra réfléchir à l'arrivée des bus. Je pense à la RATP.

C'est comme cela que les choses se passent : les gens ne viennent pas avec des projets ficelés à ce stade de la procédure. Ils viennent avec une réponse au cahier des charges fixé par les différents partenaires et porté par la Ville, et ils vont maintenant élaborer le projet avec lequel ils devront se conformer à ce cahier des charges.

Pas d'autres demandes de prise de parole ? Je vais donc mettre aux voix cette délibération. Qui est contre son adoption ? Qui s'abstient ? Six abstentions, avec les pouvoirs. Quelqu'un ne prend-il pas part au vote ? Personne. Le reste des élus vote pour ; la délibération est donc adoptée. Je vous en remercie.

8. Modification en cours d'exécution n° 1 du marché de location et maintenance des engins de nettoyage du domaine public de la Ville des Lilas – Marché n° 57/16.

La parole est toujours à Christophe PAQUIS.

Monsieur PAQUIS.- Ce sont ces engins qui nettoieront aussi les futurs abords des stations de métro !

Ce marché forfaitaire concernant la location et la maintenance des engins de nettoyage arrive à échéance le 17 juillet prochain. Il fait actuellement l'objet d'une procédure de renouvellement. Conformément à l'article R.2194-8 du Code de la Commande publique, une modification en cours d'exécution n'est pas substantielle si sa conséquence financière n'excède pas 10 % du montant initial, pour un marché de fournitures ou de services.

Afin d'éviter une rupture de prestation préjudiciable pour la collectivité, il s'avère nécessaire de procéder, par la voie d'une modification en cours d'exécution n° 1, à la prolongation du contrat pour une durée de deux mois et demi, afin de couvrir la période de renouvellement du marché, du 18 juillet au 2 octobre 2021. Les autres clauses du marché n'étant pas concernées par cet avenant, elles demeurent inchangées.

Il vous est proposé d'approuver l'avenant n° 1 et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup, Christophe.
Cet avenant suscite-t-il des prises de parole ? Je n'en vois pas ; je vais donc le mettre aux voix. Qui est contre son adoption ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Unanimité, je vous en remercie.

9. Attribution à SEQENS d'une garantie pour réhabilitation de 138 logements sur plusieurs adresses aux Lilas.

Je passe la parole à Martin, qui va nous présenter cette délibération.

Monsieur DOUXAMI.- Comme vous le savez, dans ce genre de mécanisme, quand un organisme de logements sociaux fait de nouvelles constructions ou une rénovation, comme c'est le cas ici, il est traditionnel et même normal que la Ville apporte sa garantie au financement que lève ledit organisme.

Ici, on parle de la rénovation de 138 logements qui sont situés du 94 au 102, rue Romain Rolland, et du 101 au 111, rue de Romainville. Le montant total du crédit est de 3,3 M€ environ. Nous le garantissons à 100 %. Cela signifie que, si l'organisme fait défaut, nous nous ferons alors fort de le remplacer.

En échange de cela, nous renouvelons notre réservation de logements sociaux. C'est une procédure que vous avez déjà vue pour d'autres logements sociaux ; il n'y a donc rien de très inhabituel dans cette délibération. Merci.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup, Martin.

Cette délibération appelle-t-elle des prises de parole ? Hélène.

Madame BERTHOUMIEUX.- Ce n'est pas directement sur cette délibération mais sur un sujet attenant. La Ville a un certain nombre de logements qu'elle peut attribuer sur critères sociaux. Je crois qu'il y en a relativement peu. On avait déjà eu cette discussion, mais je voudrais avoir d'autres précisions. Y a-t-il des critères d'attribution ? Je sais qu'il y en a, mais ces critères sont-ils communiqués de manière claire quelque part, à un endroit où on pourrait renvoyer les habitants ? En tant qu'élus municipaux, nous sommes assez souvent interpellés sur ces critères, mais nous nous retrouvons un peu en difficulté pour leur répondre. Nous voudrions donc savoir si ces critères seraient listés quelque part et accessibles aux habitants.

Monsieur BENHAROUS.- Absolument. J'apporte une petite précision : la Ville ne possédant pas de logements sociaux, elle n'en attribue pas. Elle est réservataire d'un petit nombre de logements sociaux pour lesquels elle fait des propositions, mais il y a toujours une commission d'attribution dans laquelle le bailleur décide de l'attribution. Ce n'est jamais la Ville qui décide. D'ailleurs, il n'y a pas d' élu municipal qui siège dans cette commission.

Concernant les critères, ils sont désormais définis à l'échelle d'Est Ensemble. Nous avons passé une délibération sur ce sujet, que Lionel PRIMAULT avait présentée. À l'échelle d'Est Ensemble, nous nous sommes mis d'accord sur un certain nombre de critères d'attribution des logements sociaux. Ensuite, chacun a des fonctionnements différents. Certaines villes ont des offices et d'autres n'en ont pas, selon le nombre d'habitants qu'elles possèdent. Il y a aussi des offices territoriaux ou départementaux qui sont en cours de mise en œuvre. En tout cas, les critères de priorisation des logements sociaux sont désormais définis à l'échelle d'Est Ensemble.

Nous n'en avons pas l'obligation mais, parce que la question avait été posée, j'avais souhaité que ce point soit présenté en Conseil municipal, pour que cela puisse donner lieu à une information des élus, à un échange et à un débat.

On peut tout à fait renvoyer les habitants à ce texte d'Est Ensemble, qui liste les choses.

D'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas ; je vais donc mettre aux voix cette délibération. Qui est contre son adoption ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est donc adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

II – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

10. Convention de service commun du système d'information géographique territorial avec l'Établissement public territorial Est Ensemble.

Je vous présente cette délibération. J'ai présenté la même hier au Conseil de territoire ; j'ai donc l'habitude ! Elle s'inscrit dans le cadre de la responsabilité que le Président d'Est Ensemble, Patrice BESSAC, a bien voulu me confier dans le pilotage des politiques de mutualisation à l'échelle de notre Territoire.

Cette délibération évoque la mise en place de ce qu'on appelle un SIG (Système d'Information Géographique) territorial, à l'échelle d'Est Ensemble. Il marque le véritable coup d'envoi de cette politique de mutualisation, puisqu'il s'agit du premier service véritablement mutualisé qui voit le jour.

En quoi cela consiste-t-il ? C'est la création d'un outil qui va permettre aux neuf villes d'Est Ensemble de disposer de données cartographiques précises et actualisées, qui leur permettront de fonder leurs politiques publiques sur des indicateurs fiables, puis de les évaluer au regard des résultats qui auront été constatés. La note vous apporte des précisions complémentaires, sur lesquelles je reviendrai si vous le souhaitez, sur la définition de l'outil en question.

Au-delà de cette première mutualisation, qui dit beaucoup de l'esprit des politiques de mutualisation que nous entendons mener, je crois qu'il faut retenir principalement les grands principes desdites politiques que le Président BESSAC souhaite et m'a demandé d'impulser à l'échelle du Territoire.

Le premier principe, dont ce projet est tout à fait l'expression, c'est d'abord que ces politiques de mutualisation ne peuvent s'appuyer que sur les besoins exprimés par les villes, par leurs élus et par leurs services. En l'occurrence, pour le SIG, c'est davantage par leurs services que par les élus. Il s'agit de répondre à des besoins identifiés et partagés. C'est le cas ici, puisque le besoin de ce SIG avait été identifié dès 2019, il y a déjà plusieurs années.

Le deuxième principe, c'est la volonté que ces mutualisations permettent de proposer plus et mieux de services publics. C'est l'objectif de ces politiques de mutualisation et c'est le cas ici, puisqu'aucune des neuf villes ne disposait d'un SIG et que désormais, chacune d'entre elles pourra bénéficier de ce SIG mutualisé.

Le troisième principe, c'est le souci de réaliser des économies d'échelle, dans une période où l'argent public se raréfie, comme chacun sait. C'est également le cas ici puisque, clairement, la dépense aurait été bien plus importante si chacune des villes s'était dotée de son SIG. Le fait d'en avoir un commun permet de limiter les dépenses.

Le quatrième principe, c'est la conviction que certains services sont inaccessibles à une commune seule, à l'échelle d'Est Ensemble. Globalement, je crois qu'aucune de nos villes n'était en mesure de se doter d'un SIG. En revanche, ensemble, nous avons été capables de nous doter de cet outil.

Le cinquième et dernier principe, c'est la volonté de n'imposer aucune mutualisation et de laisser chaque ville libre de ses choix. C'est d'ailleurs l'un des grands principes de la mise en œuvre d'Est Ensemble depuis sa fondation. Ici, il se trouve que les neuf villes ont souhaité intégrer ce SIG, mais une ville aurait tout à fait pu ne pas le faire.

Pour terminer, je crois que l'important, c'est que la création de ce SIG territorial ne marque pas un aboutissement mais un début des politiques de mutualisation. Cette première réussite doit en appeler d'autres. Je proposerai d'ailleurs, à mes collègues élus d'Est Ensemble, dans les semaines qui viennent – sans doute à la rentrée – d'avancer vers de nouvelles mutualisations.

Nous avons déjà, avec les services d'Est Ensemble et le Président, listé un certain nombre de sujets qui pourraient donner lieu à des mutualisations :

- Je pense au système informatique et à la protection des données numériques. On voit bien que les villes, y compris les villes voisines de la nôtre, ont été confrontées à des actes de piraterie informatique face auxquels elles étaient en difficulté. Pour nous défendre face à ces actes de piraterie, il est peut-être plus efficace de le faire tous ensemble plutôt que chacun individuellement ;
- Je pense également à la commande publique, qui nous permettra de peser davantage face à de grands groupes qui répondent systématiquement à ce type d'appel d'offres. Nous pourrions ainsi obtenir des prix plus intéressants et plus bas ;
- Je pense, pourquoi pas, aux séjours de vacances des jeunes. Nous pourrions tout à fait bénéficier des ressources dont disposent certaines des villes d'Est Ensemble, comme des centres de vacances. Nous pourrions imaginer des appels d'offres groupés entre les différentes communes. De plus, cela aurait une vertu presque pédagogique et constitutive d'une identité à l'échelle d'Est Ensemble, si les jeunes de nos villes pouvaient partager des moments ensemble à l'occasion de ses séjours de vacances ;
- Je pense, comme je l'ai proposé au Président d'Est Ensemble – je suppose qu'il sera sensible à cette argumentation parce que je sais qu'à Montreuil, il fait beaucoup en la matière – au dispositif de signalement des violences que nous mettons en place

aux Lilas. Nous l'avons d'ailleurs abordé lors d'un précédent Conseil municipal. Chaque ville va devoir en mettre un en place rapidement, puisqu'il s'agit d'une obligation légale. En la matière, la mutualisation devrait nous permettre de faire les choses au même rythme et, surtout, d'aller au-delà des préconisations qui nous sont faites en matière réglementaire et, pourquoi pas, de faire d'Est Ensemble un Territoire exemplaire en matière de lutte contre les violences.

Tout cela, c'est pour demain. Aujourd'hui, la délibération qui vous est proposée, prévoit d'adopter seulement la création d'un Système d'information géographique à l'échelle du Territoire.

Avant de soumettre cette délibération à vos suffrages, je cède évidemment la parole à celles et ceux qui souhaiteraient la prendre. Personne ; je la mets aux voix. Qui est contre l'adoption de cette délibération ? Qui s'abstient ? Qui souhaite ne pas prendre part au vote ? La délibération est donc adoptée à l'unanimité, et je vous en remercie.

11. Temps de travail des agents municipaux.

Je vais évidemment céder la parole à Arnold BAC, qui va nous présenter cette délibération bien mieux que je ne le ferais, mais je tiens quand même, en préambule, à saluer le travail qu'il a mené, avec le soutien et l'accompagnement de l'administration communale, notamment Thomas BOQUILLON et Thomas MASSOT, sur le sujet du temps de travail des agents municipaux.

Vous le savez sans doute, mes chers collègues : le Gouvernement a fait voter, en 2019, une loi dite de « Transformation de la Fonction publique », qui induit des changements au niveau du temps de travail des agents municipaux. Cette loi, nous n'en sommes pas à l'origine. Je dirais même que nous ne l'avons pas demandée. Si j'allais plus loin, je dirais même que je m'en serais bien passé ! Il se trouve que cette loi a été adoptée et qu'elle s'impose désormais à nous. Il nous revient donc de l'appliquer.

J'ai souhaité que cette mise en œuvre se fasse dans le respect de deux grands principes :

- Le premier principe, c'est la concertation large et approfondie qu'il me paraissait indispensable de mener avec les agents communaux et leurs organisations représentatives ;
- Le second principe, c'est la volonté, dans le cadre de ce que permet la loi, de trouver les modalités d'application – elles sont en cours d'élaboration – qui pénalisent le moins nos agents, dont je sais la qualité du travail qu'ils fournissent, l'implication exemplaire qui est la leur au quotidien, et qui a sauté aux yeux à l'occasion de la crise sanitaire que nous avons traversée ces derniers mois.

Je crois qu'au regard des dernières réunions qui se sont tenues au sein des instances paritaires qui ont traité de ce sujet, ces deux principes ont été respectés. Beaucoup l'ont salué, au-delà l'opposition de principe que l'on peut avoir face à cette loi et qu'il ne m'appartient pas ici d'exprimer en tant que Maire mais dont je pourrai dire, une fois ce Conseil terminé, tout ce que je pense. Nous le devons à Arnold et à l'administration communale. Je souhaitais donc les remercier ici pour ce travail important qu'ils ont mené. Arnold, je te cède la parole pour une présentation plus précise du contenu de cette délibération.

Monsieur BAC.- Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit effectivement de la loi qui vient d'être rappelée à l'instant, qui impose, en fonction des régimes dérogatoires mis en place dans un certain nombre de collectivités locales, de revenir aux 1 607 heures comme durée annuelle du temps de travail.

Les collectivités peuvent définir librement les modalités concrètes d'accomplissement du temps de travail, dès lors que la durée annuelle de travail et que les prescriptions et garanties prévues par la réglementation, sont respectées. C'est ce que vous trouvez, chers collègues, dans les documents en votre possession.

Par ailleurs, la journée de solidarité afin d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées, est compensée par la réalisation de 7 heures de travail supplémentaire, intégrées dans les plannings de travail des agents permanents sur l'ensemble des journées travaillées de l'année.

D'autre part, les autorisations spéciales d'absence seront désormais similaires à celles appliquées dans la Fonction publique d'État, conformément au principe de parité entre les Fonctions publiques d'État et territoriale.

Le travail est organisé selon des périodes de référence, appelées « cycle de travail ». Les horaires de travail sont définis à l'intérieur du cycle, qui peut varier entre cycle hebdomadaire et cycle annuel. Les cycles peuvent varier en fonction de chaque service ou encore en prenant en considération la nature des fonctions exercées.

Le temps de travail peut également être annualisé, notamment pour les services alternant des périodes de haute activité et de faible activité.

Je crois que j'ai posé le cadre dans lequel nous sommes.

Pour ce qui est de la Ville des Lilas, les agents et les représentants du personnel ont été invités à participer, à échanger et à émettre des propositions, dans le cadre de groupes de travail qui se poursuivront jusqu'à la fin de l'année 2021. Des réunions avec les agents sont également organisées dans l'ensemble des services. Une « Charte des temps », avec un protocole, sera établie à l'issue de ces travaux. L'organisation du temps de travail conforme aux 1 607 heures devra être mise en œuvre au 1^{er} janvier 2022.

Le temps de travail hebdomadaire en vigueur au sein de la Ville des Lilas est ainsi fixé à 37 heures 30 ou à 36 heures 30 pour certains services. Compte tenu de cette durée de travail supérieure aux 35 heures hebdomadaires, et afin que la durée annuelle du travail effectif soit conforme à la durée légale des 1 607 heures, les agents à temps complet dont le temps de travail hebdomadaire est de 37 heures 30, bénéficieront de 15 jours de réduction de temps de travail (RTT). Ceux dont le temps de travail hebdomadaire est de 36 heures 30, bénéficieront de 9 jours de RTT.

Les absences au titre des congés pour raisons de santé réduisent à due proportion le nombre de jours de RTT que l'agent peut acquérir. Ce n'est pas notre décision mais celle de la réglementation nationale qui s'impose à nous. Ne sont toutefois pas concernés par cette réduction des RTT, les congés de maternité, d'adoption ou de paternité, ainsi que d'autres congés particuliers tels que le congé pour exercer un mandat électif local, les décharges pour activité syndicale ou encore le congé de formation professionnelle. Ce type de congés n'a pas de conséquences sur les RTT. Les agents concernés ne voient donc pas réduits les RTT auxquels ils ont droit.

Les heures effectuées au-delà de la durée hebdomadaire de travail initialement prévue pendant les périodes de forte activité de l'agent dont le temps de travail est annualisé, seront récupérées par ce dernier pendant des périodes de récupération prévues, ou des périodes de faible activité.

En ce qui concerne les différents cycles de travail dans les différents services, je les rappelle même si vous les avez dans vos documents – je parle à mes collègues élus :

- Les cycles hebdomadaires :
 - o Un cycle avec une semaine à 36 heures 30 sur 5 jours pour le Service des sports ;
 - o Un cycle qu'avec une semaine à 36 heures 30 sur 6 jours pour le Service de la propreté et de la voirie ;
 - o Un cycle avec une semaine à 37 heures 30 sur 5 jours pour tous les autres services de la Ville qui ont un cycle de travail hebdomadaire, ainsi que pour le CCAS ;
- Les cycles annuels :
 - o Un cycle saisonnier sur 5 jours pour le Service des espaces verts, avec des semaines de 30 heures durant la période d'hiver, des semaines de 38 heures pendant la période d'été et des semaines de 37 heures 30 pour le reste de l'année ;
 - o Un cycle basé sur l'année scolaire pour le Service périscolaire. L'autorité territoriale établira, pour chaque année scolaire, un planning annuel de travail pour chaque agent, précisant les jours et horaires de travail et permettant d'identifier les périodes de récupération dont je parlais tout à l'heure, ainsi que les périodes de congés annuels ;
 - o Un cycle pour l'équipe technique du Garde-Chasse, basé sur l'activité de cet équipement. Là aussi, au début de chaque année, il y aura un planning individuel de travail pour chaque agent, précisant les jours et horaires de travail et permettant d'identifier les périodes de récupération et les périodes de congés annuels.

Je voudrais revenir sur la question de la « Charte des temps » et du protocole. Ils seront soumis, d'ici la fin de l'année scolaire, au Comité technique, c'est-à-dire aux représentants du personnel. Ils feront également l'objet d'une délibération par le Conseil municipal.

Voilà, Monsieur le Maire : j'en ai terminé.

Monsieur BENHAROUS.- Merci. Je pense simplement que pour la « Charte des temps », tu voulais évoquer la fin de l'année civile et non de l'année scolaire, Arnold ; sinon, il va falloir convoquer un nouveau Conseil municipal dans les jours à venir ! J'imagine que cette délibération appelle des prises de parole... Frédérique SARRE.

Madame SARRE.- Nous allons voter contre cette délibération, et même fermement contre. Je pense que ce n'est pas nécessaire, aujourd'hui, de faire l'exégèse de la loi de « Transformation de la Fonction publique » promulguée en 2019, et de ses conséquences. Je suppose que nous sommes tous, ou presque, du même avis sur cette loi, qui remet en cause le statut de la Fonction publique, qui porte de nombreuses atteintes aux droits des agents, qui oblige à supprimer le fruit de conquêtes sociales construites localement au cours des décennies.

Ceci dit, aujourd'hui, la seule question qui se pose, ce n'est pas tellement ce qu'on en pense ; c'est de savoir s'il faut appliquer cette loi. L'État l'exige ; faut-il le faire ? Une chose n'est pas juste parce qu'elle est une loi, mais elle doit être une loi parce qu'elle est juste ; ce n'est pas moi qui le dis, c'est Montesquieu. En l'espèce, la loi de « Transformation de la Fonction publique » n'est pas juste. Au vu de la pandémie, du dévouement avec lequel les agents territoriaux ont continué à travailler en étant exposés, cette loi est particulièrement injuste. Ne pas tenir compte de la pénibilité du travail des agents de la voirie n'est pas juste. Augmenter leur temps de travail alors qu'ils ont été en première ligne pendant un an, y compris pendant la période de confinement, est injuste.

Je tiens à rappeler, pour ceux qui l'ignorent, que le Préfet ne donne pas d'ordre aux collectivités territoriales. C'est le principe de la libre administration des collectivités, qui date des premières lois de décentralisation, dans les années 1980. Il existe donc toujours une marge de manœuvre, qui passe par un contentieux au tribunal administratif. Il arrive que le juge écarte des dispositions législatives qu'il estime juridiquement infondées au regard, par exemple, du droit international ou de la protection des travailleurs.

Plus globalement, il faut avoir à l'esprit que d'autres réformes vont être mises ou remises au goût du jour – je pense à celle sur les retraites. Nous avons bien conscience que ce n'est pas une chose facile, mais nous pensons qu'il est utile, et même impératif, de refuser dès aujourd'hui d'appliquer sagement les dispositions d'une loi inique. Cela fait partie d'un rapport de force politique dont les élus ne doivent en aucun cas s'affranchir, dans lequel ils doivent assumer leurs responsabilités pour préparer les luttes de demain.

Monsieur BENHAROUS.- Merci. J'ai vu que Liliane GAUDUBOIS souhaitait prendre la parole.

Madame GAUDUBOIS.- Sur les grands axes de la transformation du statut de la Fonction publique, notre groupe est tout à fait d'accord avec ce qui vient d'être développé ; je ne vais pas revenir dessus.

Ceci étant dit, il faut savoir que la Préfecture nous a mis – je n'ai pas d'autre terme – « le couteau sous la gorge » en nous menaçant de sanctionner le personnel. Je ne rentre pas dans le détail des sanctions qui étaient proposées. Elle ne s'attaque donc pas aux élus mais directement aux personnels des collectivités territoriales, en les menaçant de ne pas payer un certain nombre de choses dues. Je crois que nous avons affaire là à une attaque d'envergure. Non seulement les élus doivent être au combat, mais aussi les personnels. Il faut qu'on agisse conjointement parce que ce qu'on voit là, ce n'est qu'un des aspects de la réforme sur le statut de la Fonction publique.

Monsieur BENHAROUS.- Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Je voudrais dire d'un mot que j'entends la position exprimée par Frédéric SARRE au nom de son groupe. En ce qui me concerne, je fais la distinction entre le Maire et le militant. Le militant n'a pas à s'exprimer ici, mais il pourrait reprendre les propos que tu as tenus.

Le Maire réfléchit à la manière dont la loi s'impose à lui et dont il lui revient de l'appliquer. Je précise les propos de Liliane GAUDUBOIS sur le fait que le Préfet a été très clair sur sa volonté de voir la loi être appliquée le 1^{er} janvier prochain, même si les villes n'avaient pas pris des mesures permettant son application. Je ne suis pas certain que la manière dont le Préfet s'y prendrait pour appliquer la loi de « Transformation sociale », soit plus à l'avantage de nos agents que la manière dont la Ville des Lilas s'y prend.

Ceci dit, le combat politique existe. Il sera mené. Il y a une loi qui a été votée, mais une loi n'est pas éternelle. Elle pourrait être votée différemment ou abrogée demain ; ce sera aux

élus de la République d'en décider, à l'issue des consultations électorales qui se profilent dans les mois et les années à venir.
Je vois que tu veux reprendre la parole.

Madame SARRE.- En effet, parce que je voudrais vous préciser, Monsieur le Maire, que ce n'était pas du tout une parole de militante ; c'était une parole d'élue, et j'y tiens. Je pense que la décision de ne pas appliquer la loi peut être prise avec les salariés. Il me semble que les syndicats se sont exprimés majoritairement contre l'application de la loi. Si les salariés en sont d'accord, je ne vois absolument pas en quoi céder au chantage – on peut appeler ça comme ça – du Préfet serait obligatoire.
Je continue à dire qu'en tant que Maire, vous pouvez prendre cette décision. Si plusieurs Maires prenaient cette décision, cela enverrait un signe politique au niveau national, qui pourrait être fort, ou au niveau d'Est Ensemble, on pourrait l'espérer. Cela mettrait au moins un grain de sable, si ce n'est un frein, à la continuation des réformes et des lois iniques que prend ce Gouvernement.

Monsieur BENHAROUS.- Hélène BERTHOUMIEUX.

Madame BERTHOUMIEUX.- Je voudrais appuyer ce que dit Frédérique. Je suis convaincue qu'on peut tous, ici, voter contre. Il faut rappeler que c'est une loi de 2019. Or, entre 2019 et aujourd'hui, il s'est quand même passé beaucoup de choses et dans celles-ci, les agents territoriaux étaient là. Je pense notamment aux écoles, qui sont restées ouvertes parce que le service périscolaire était là, avec une charge de travail hallucinante, avec des risques sanitaires réels.
On est dans une période d'accalmie, dont nous nous réjouissons tous. Voter cette loi lors de cette période d'accalmie ne me semble pas correct. Je pense qu'on peut être tous d'accord sur le fait que cette loi était peut-être valable en 2019 mais qu'aujourd'hui, elle est caduque. On peut donc voter contre son application.

Monsieur BENHAROUS.- Jimmy VIVANTE.

Monsieur VIVANTE.- Merci, Monsieur le Maire.
On peut effectivement, d'un point de vue militant, être d'accord avec ce que les élus du groupe « Printemps lilasien » viennent de dire. Ce n'est pas mon cas à titre personnel, ni celui des élus du groupe que je représente, même à titre militant.
Merci, Monsieur le Maire, de rappeler deux évidences républicaines et démocratiques. À partir du moment où une loi est votée, aussi inique soit-elle à vos yeux, en tant qu'élus, vous devez la respecter. Vous ne devez certainement pas mettre des salariés, des agents municipaux, des employés publics municipaux, en danger pour des considérations purement politiciennes de votre fait ; en tout cas, c'est mon avis.
Il y a effectivement des élections qui ont lieu tous les 5 ans : c'est cela, qui change la loi. Ce n'est pas dans une assemblée municipale qu'on change la loi. Elle s'impose à nous et on la respecte. Présentez donc, camarades insoumis, des candidats aux élections présidentielles et aux législatives, qui sont en mesure de gagner. Faites parler votre député, notre député de la circonscription, qui est de votre groupe. On vote des lois ; vous pouvez les défaire si vous le souhaitez mais en attendant, on les applique en tant qu'élus de la République et en tant qu'assemblée délibérante.

Monsieur BENHAROUS.- Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Monsieur ZILBERG.

Monsieur ZILBERG.- Dans la continuité de Jimmy VIVANTE, je questionne quand même l'argumentation qui est celle de la crise sanitaire. Si on devait refaire le compte de tous les salariés qui ont été en première ligne et pour qui on pourrait repenser la question des horaires, il y en aurait beaucoup. Je cite deux exemples : premièrement, les médecins, les infirmiers et les aides-soignants, et deuxièmement, les salariés de la protection de l'enfance. Beaucoup d'entre nous en font partie, et cela fait longtemps que nous ne sommes plus à 35 heures mais, souvent, à 50 ou 60 heures. Quand il s'agit de protéger un enfant, les uns et les autres, nous ne comptons pas nos heures. Si on commençait à prendre l'argumentation de la crise sanitaire, je pense qu'elle pourrait s'étendre à pratiquement 50 % de la population française !

Monsieur BENHAROUS.- De ce fait, il y a une autre prise de parole.

Madame SARRE.- Je voudrais simplement dire que nous sommes absolument favorables au fait de revoir les conditions de travail des soignants, par exemple. Je ne crois toutefois pas que cela appartienne aux compétences de ce Conseil municipal.

Monsieur BENHAROUS.- Pour en terminer avant de passer au vote, je voudrais apporter deux petites précisions.

La première, c'est que quand j'employais l'expression de « parole de militant », il n'y avait rien de péjoratif pour moi, bien au contraire. J'ai beaucoup de respect pour les militants. Je me considère d'ailleurs, avant d'être Maire, comme un militant.

La deuxième, c'est que je partage évidemment ce qui a été dit, aux Lilas comme ailleurs mais particulièrement aux Lilas, sur la qualité du travail quotidien fourni par nos agents municipaux. Je pense que personne mieux que moi n'a pu le constater durant cette dernière année particulièrement difficile. Je pense que personne autant que moi n'a passé son temps, de manière totalement légitime, à dire et à écrire l'estime et le respect que je portais au travail fourni par les agents municipaux. Je dis simplement que ma responsabilité de Maire, c'est la manière dont je dois réfléchir à la façon dont il me revient de manifester cette considération. Je ne pense pas que laisser le Préfet appliquer la loi de manière autoritaire soit la meilleure manière pour nos agents municipaux.

Je précise qu'évidemment, chacun est libre de son attitude. La réflexion sur les modalités de l'application de la loi, nous l'avons ouverte en concertation avec les représentants du personnel. Ils ont participé à ce travail et à cet échange sur les modalités d'application de la loi, ce qui ne les a pas empêchés de manifester régulièrement leur opposition au principe de la loi, ce que je comprends absolument.

Je vous propose de mettre aux voix cette délibération. Qui est contre son adoption ? Trois voix contre. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est donc adoptée, et je vous en remercie.

12. Actualisation du tableau des effectifs.

Je te cède à nouveau la parole, Arnold.

Monsieur BAC.- Merci. Cette actualisation, c'est quelque chose que nous faisons assez souvent, avec la volonté de faire que ce tableau soit régulièrement mis à jour et qu'il corresponde au réel.

Il s'agit de l'actualiser en fonction d'un certain nombre d'éléments que je rappelle pour les personnes qui nous regardent, parce que vous avez tous ces éléments dans vos documents. C'est donc un peu redondant pour vous, mais je crois qu'il faut aussi prendre en considération les gens qui nous regardent. C'est pour cela que je rappelle les éléments qui font qu'on va actualiser ce tableau :

- Le recrutement sur un emploi fonctionnel d'une directrice générale adjointe, en remplacement de l'emploi fonctionnel du directeur des services techniques ;
- Le recrutement d'un attaché principal en remplacement d'un attaché ;
- Le recrutement d'un adjoint administratif en remplacement d'un adjoint administratif principal de 2^e classe ;
- Le changement de filière d'un animateur vers la filière administrative, compte tenu de son changement de poste ;
- L'intégration directe dans la filière administrative d'un adjoint technique, à la suite de son reclassement pour inaptitude physique.

Un point particulier, c'est qu'il faut aussi apporter une correction à la suite d'une erreur constatée au tableau des effectifs passé au Comité technique du 29 septembre dernier. En effet, l'intégration dans la filière administrative d'un adjoint d'animation principale de 1^e classe a été traitée sur un temps complet alors que l'agent occupe un poste à temps non complet.

Ainsi, il est proposé de modifier le fameux tableau des effectifs sur la base suivante :

- 7 suppressions (un poste de directeur des services techniques, un poste d'attaché, un poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe, un poste d'animateur, un poste d'adjoint technique, un poste d'adjoint administratif principal de 1^e classe à temps complet, un poste d'adjoint d'animation principal de 1^e classe à temps non complet) ;

- 7 créations (un poste de directeur général adjoint des services, un poste d'attaché principal, deux postes d'adjoints administratifs, un poste de rédacteur, un poste d'adjoint d'animation principal de 1^e classe à temps complet, un poste d'adjoint administratif principal de 1^e classe à temps non complet).

Le nombre total de temps complet et de temps non complet n'est pas modifié par cette actualisation.

Merci de votre attention.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup, Arnold, pour cette présentation très précise.

Cette délibération appelle-t-elle des prises de parole, des demandes de précisions ou d'explications ? Je n'en vois pas ; je vais la mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est donc adoptée à l'unanimité.

Nous ne prenons pas en compte la voix de Monsieur VIVANTE ni le pouvoir qu'il a, puisqu'il n'était pas présent au moment de ce vote.

13. Création d'emplois permanents lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi.

La parole est encore à Arnold.

Monsieur BAC.- Avant de passer à cette présentation de délibération, tout à l'heure, vous avez entendu une coquille orale de ma part, puisque j'ai parlé de l'année scolaire au lieu de l'année civile. Monsieur le Maire a heureusement rectifié. Dans la note de présentation, il y a une coquille écrite, c'est-à-dire une erreur matérielle dans ce qui a été transcrit. Là où il est écrit « conseiller socio-éducatif » dans vos documents, il faut lire « assistant socio-éducatif ».

Après cette rectification, je passe à la délibération proprement dite. Ce sont des choses que nous avons déjà vues au Conseil municipal, mais je les rappelle encore une fois pour les raisons que j'ai dites tout à l'heure. La loi de janvier 1984 prévoit, dans un article, la possibilité de recruter un agent contractuel sur un emploi permanent de catégorie A, B ou C, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient, et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté statutairement. Les agents ainsi recrutés sont engagés par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans, renouvelable par reconduction expresse dans la limite d'une durée maximale de six ans. Si, à l'issue de cette durée, ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Les trois emplois visés dans le tableau indexé sont actuellement occupés par des agents contractuels dont les contrats, dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, ne peuvent être renouvelés au-delà de deux ans. Or, le recrutement de fonctionnaires sur les fonctions concernées s'avère infructueux, malgré nos recherches. Ainsi, pour ces trois fonctions de chargé de projets culturels, de responsable du Kiosque et d'éducateur de quartier, compte tenu de la nature des fonctions très spécialisées, de la complexité des missions, de la spécificité des connaissances requises et de la nécessaire expérience significative dans chacun des trois domaines d'intervention, et afin d'assurer une continuité de service, il est proposé de recruter ces trois agents contractuels sur la base de l'article que j'ai mentionné tout à l'heure, dans des conditions de contrat permettant une pérennité de leur intervention et une sécurisation de leur emploi.

Voilà ; j'en ai terminé.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup, Arnold.

Cette délibération appelle-t-elle des prises de parole ou des demandes de précisions ? Je n'en vois pas ; je vais la mettre aux voix. Qui est contre son adoption ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

III – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

14. Droit d'interpellation citoyenne.

C'est moi qui vais vous présenter ce point ainsi que le suivant, qui sont relatifs au fonctionnement de notre Conseil municipal.

Avant de passer à cette présentation, toujours concernant le fonctionnement de la Municipalité et de l'équipe municipale, je voudrais vous communiquer quelques informations importantes. J'ai signé, aujourd'hui même, plusieurs arrêtés qui modifient les délégations des élus au sein de la majorité municipale. Il me paraît important d'en rendre compte et d'expliquer les raisons qui m'ont conduit à procéder à ces modifications. Celles-ci découlent de trois éléments.

Le premier, c'est la décision qui a été prise par Madeline DA SILVA, relative à son engagement municipal. Je pourrais essayer de retranscrire la pensée qui a été la sienne et qu'elle m'a exprimée il y a désormais plusieurs semaines, mais je le ferais beaucoup moins bien qu'elle et, surtout, je n'aime pas parler à la place des gens. Je te laisse donc la parole, Madeline, pour expliquer cela.

Madame DA SILVA.- Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole et de me permettre de donner du sens à cette décision que vous évoquez.

Lorsque cette nouvelle majorité s'est constituée et que Monsieur le Maire m'a proposé de prendre ces trois délégations, j'ai évidemment été très touchée par la confiance qui m'a été accordée et je ne pouvais qu'accepter. J'allais avoir la possibilité d'agir dans trois domaines qui m'étaient chers :

- J'ai assuré d'abord, pendant quelque temps, la continuité dans un secteur que nous avons partagé tous les deux, en faisant des liens avec la communauté éducative et les autres élus. Il aurait été difficile de quitter ce travail comme cela ;
- Ensuite, je me suis investie dans la culture et j'ai découvert autrement le rôle de Maire Adjointe, en portant des projets dans un secteur tellement fondamental. Le contexte post-confinement donnait, en plus, à cette mission une force encore plus grande ;
- Enfin, j'ai pu prendre non pas une place, mais ma place, pour plus d'égalité entre les femmes et les hommes dans la ville des Lilas.

Beaucoup savent ici – et je vais utiliser le vocabulaire du jour – que c'est la militante qui est devenue Maire Adjointe. C'est à l'occasion d'une grande mobilisation pour la maternité des Lilas que j'ai croisé la route de Daniel GUIRAUD, qui m'a fait confiance, et que cette aventure politique a commencé. C'est la militante en moi qui ne me laisse pas de répit, qui me rappelle qu'on peut toujours en faire plus même quand, parfois, je suis un peu fatiguée d'un contexte peu favorable au niveau national.

Ce mandat politique et cette identité de Maire Adjointe, je les ai choisis profondément, fondamentalement. Je les vis non pas comme une possibilité d'agir, mais comme une obligation à le faire. Je crois au droit d'interpeller l'autre sur ce qu'il ne fait pas, sur les moyens qu'il ne donne pas mais, si j'ai ce droit, j'ai aussi le devoir, lorsque ma place me le permet, d'agir sans relâche. Avoir un mandat politique est une chance : celle d'être à l'endroit de la proposition, celle d'avoir les moyens d'agir. Alors, je veux occuper chaque moment de ce mandat à le faire.

En politique, avoir plusieurs délégations, être vu partout, avoir du pouvoir, peut être important pour l'individu ; ne nous en cachons pas. Je suis sûre d'une chose : jamais je ne me pardonnerais de n'avoir pas donné, sur le sujet de l'égalité et de la lutte contre les violences, tout ce que je peux, tout ce que je veux donner pour que cette ville soit à la hauteur de ses engagements. Parler d'égalité, c'est aussi parler de transversalité. Il n'y a pas d'égalité à hauteur d'une collectivité sans qu'elle soit examinée au regard de l'éducation, de l'urbanisme, de la culture, des sports, du budget, et j'en oublie évidemment. Il n'y a pas non plus de lutte contre les violences sans un travail de maillage territorial, de diagnostic à hauteur de la ville et d'innovation constante.

Alors, j'ai fait le choix – et je l'ai partagé avec Monsieur le Maire – de me consacrer entièrement à cette délégation à l'égalité et à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. C'est à cette place que je dois être, et c'est ici que je dois consacrer mon temps et mon énergie.

Pour finir, je voudrais remercier Monsieur le Maire de sa confiance, mais aussi d'avoir immédiatement compris le sens de cette décision. Il sait à quel point c'est important pour moi.

Monsieur BENHAROUS.- Merci, Madeline. Tu ne m'en voudras pas de compléter ces quelques éléments d'explication simples et sincères par quelques réflexions personnelles.

Tout d'abord, je voudrais te remercier de l'énorme travail accompli à mes côtés dans le secteur de l'éducation, depuis plusieurs années, et dans le champ culturel depuis un an. Ce travail, je sais qu'il laissera une trace, un sillon que celles et ceux qui le continueront, sauront utiliser comme un socle solide sur lequel ils pourront construire.

Deuxièmement, je le dis en toute sincérité : lorsqu'on a la chance d'avoir, dans une équipe municipale, une élue de la qualité, de l'implication, de l'intelligence de Madeline DA SILVA, on souhaite lui confier toujours davantage de responsabilités, parce qu'on sait qu'elle les remplira pleinement. Ce choix que tu fais, j'aurais égoïstement préféré que tu ne le fasses pas mais, en même temps, lorsqu'on a quelqu'un qui nous est proche, une amie qui fait un choix de vie, on le respecte. On s'y conforme et on l'accompagne ; je ne me voyais pas adopter une autre attitude.

Troisièmement, peu de gens ignorent la grande confiance que je t'ai toujours portée, combien ont toujours compté pour moi tes avis et tes analyses. Je sais que cela ne changera pas.

La dernière réflexion de mon côté, c'est qu'il faut chercher du positif en tout. En l'occurrence, je n'ai pas besoin de le chercher longtemps parce que j'ai pu constater qu'avec toi, Les Lilas étaient déjà à la pointe du combat pour l'égalité et pour la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Je sais que désormais, en y consacrant la totalité de ton énergie, nous allons encore passer à la vitesse supérieure. Comme c'est un objectif que nous nous sommes fixé, et j'en suis profondément heureux.

Comme je le disais, cette décision relève aussi de deux autres considérations qui m'ont conduit à repenser partiellement les délégations.

Il s'agit d'abord de la volonté d'impliquer pleinement tous les élus de la majorité municipale. Comme vous le savez, j'avais affirmé comme un choix, dès mon élection, que tous les membres de la majorité municipale disposent d'une délégation, pour qu'ils se sentent pleinement investis de leurs responsabilités. Depuis un an, je n'ai regretté ce choix à aucun moment. Toutefois, ce principe souffrait d'une exception depuis l'entrée en fonction de notre Conseil municipal, puisqu'une élue de la majorité municipale, Lucie FERRANDON, ne disposait pas d'une délégation. Nous en avons discuté ensemble depuis, tout au long de cette année, et nous souhaitons désormais que tel soit le cas. J'en suis très heureux.

La dernière raison qui m'a poussé à modifier un peu l'agencement des délégations, de manière très ponctuelle en l'occurrence, c'est qu'après un an de fonctionnement, je me suis aperçu – j'ai toujours la volonté d'avoir un regard rétroactif sur l'action que nous menons et de ne pas hésiter à la corriger quand il me semble que cela doit être le cas – qu'au regard des délégations que j'avais confiées aux élus de la majorité, il y avait quelques manques, quelques imprécisions. Il me semble normal, au bout d'un an, d'en prendre acte et d'y apporter les modifications nécessaires pour avoir un dispositif pleinement efficient.

Concrètement, et pour l'ensemble de ces raisons, j'ai donc procédé aux ajustements suivants :

- Sander CISINSKI, Premier Maire Adjoint, aura la responsabilité de la culture qui s'ajoutera aux délégations qu'il remplit déjà aujourd'hui ;
- Madeline DA SILVA sera désormais Adjointe en charge de l'égalité et de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles ;
- Christophe PAQUIS aura désormais la responsabilité des bâtiments communaux, en plus des secteurs dont il avait déjà la charge ;
- Nathalie BETEMPS, qui avait la charge de la vie associative, prendra également la responsabilité de la condition animale ;
- Patrick BILLOUET, en plus de la vie des quartiers, dont il assure la responsabilité, assurera le suivi des commissions de sécurité des bâtiments accueillant du public, ce qu'il faisait déjà dans les faits mais qu'il me paraissait légitime d'inscrire au sein de sa délégation ;
- Simon BERNSTEIN aura la responsabilité de l'éducation en plus des affaires scolaires ;
- Lucie FERRANDON sera désormais chargée des droits de l'enfant, dont vous savez qu'ils constituent un axe fort de la politique municipale depuis plusieurs années.

Ces arrêtés que j'ai signés dans la journée, entreront en vigueur, si ce n'est pas déjà le cas, dans les heures qui viennent.

J'ai largement dépassé le cadre de la délibération qui nous intéresse, sur laquelle je vais revenir immédiatement après, mais ce point d'information étant important, s'il suscite des commentaires ou des prises de parole, je cède évidemment la parole à qui la souhaite. Visiblement, ce n'est pas le cas.

Je vais donc présenter la délibération qui vise à instituer le droit d'interpellation citoyenne. Vous le savez sans doute, mes chers collègues : ce droit existe désormais dans la loi, mais avec des modalités restrictives qui font qu'au final, il est assez rarement mis en œuvre. C'est pourquoi, de nombreuses Villes ont fait le choix de délibérer pour aller au-delà de ce que prévoit la loi et rendre ce droit plus accessible, plus opérant.

C'est également ce que nous avons décidé de faire aux Lilas. Le droit d'interpellation que nous vous proposons d'instituer permet à tout citoyen de saisir le Conseil municipal d'un sujet d'intérêt général relevant de la compétence communale. Il lui suffit alors de rédiger sa question et, après vérification qu'elle correspond bien aux critères exigés, notamment qu'elle relève bien de la compétence de la Commune, de la soumettre à la signature des Lilasiens. Si cette question obtient la signature d'au moins 725 Lilasiens – chiffre qui correspond à 5 % du corps électoral – dans un délai d'un an, elle sera alors systématiquement soumise à l'exécutif municipal.

Si elle relève d'une décision du Maire, celui-ci s'engage à y répondre par un courrier à l'initiateur de la pétition. Si elle relève d'une délibération du Conseil municipal, alors le Maire s'engage à porter cette question au Conseil municipal, à y organiser un débat et, dans le cadre réglementaire autorisé – vous savez en effet que les prises de parole en dehors des Conseillers municipaux nécessitent des suspensions de séance – l'initiateur de la pétition pourra tout à fait prendre la parole, et cette prise de parole pourra être suivie d'un débat.

Je veux préciser, pour être tout à fait transparent, que nous savons que cette délibération souffre d'une fragilité juridique, puisque nous avons fait le choix d'ouvrir ce droit au-delà du corps électoral, à tous les Lilasiens entre 16 et 18 ans, et également à ceux qui ne disposent pas de la qualité d'électeur du fait de leur nationalité. Je ne sais pas comment le Préfet interprétera ce choix. Il peut avaliser la délibération ou la rejeter. Si tel était le cas, je vous en ferais part et nous présenterions une délibération différente. Il s'agit de choix politiques assumés et volontaristes, même si nous savons que cela nous expose à un risque de rejet par le contrôle de légalité. Je vous en tiendrai informés.

Je termine en évoquant les raisons profondes qui nous poussent aujourd'hui à présenter cette délibération et à mettre en place ce dispositif que peu de villes possèdent encore :

- Nous avons la conviction que les pratiques politiques doivent évoluer ;
- Nous avons la conviction que la place du citoyen ne peut plus se limiter à glisser un bulletin dans l'urne tous les six ans ;
- Nous sommes persuadés que le dialogue et les échanges entre élus et citoyens doivent être permanents, et que la démocratie participative n'est plus une option mais une obligation pour revigorer notre démocratie représentative, malheureusement bien malade. Ces deux derniers dimanches nous ont permis de le constater ;
- Nous pensons que le droit d'interpellation citoyenne est l'un des outils – pas le seul – de cette démocratie participative, parmi d'autres que nous avons mis en place et que nous mettrons en place, notamment avec Mathias GOLDBERG, dans les mois à venir.

Cette délibération vous demande donc d'avaliser ce dispositif.

Avant de la soumettre à vos suffrages, je cède évidemment la parole à celles et ceux qui souhaiteraient la prendre. Frédéric SARRE.

Madame SARRE.- Nous sommes tout à fait favorables à ce droit d'interpellation, mais nous avons quelques questions ou suggestions.

La première, c'est qu'il y a la notion de sujets qui doivent relever de la compétence municipale ; il faudrait peut-être le préciser. Si on considère que les collectivités utilisent la clause de compétence générale, il y a un certain nombre de compétences, telles que la culture ou la sécurité, qui sont peut-être à préciser dans le texte final.

Concernant les 5 % du corps électoral, ce n'est pas très cohérent par rapport au périmètre des Lilasiens auxquels ce dispositif est ouvert. Vous l'ouvrez aux 16-18 ans et aux résidents non français ; dès lors, il n'y a plus tellement de sens à se référer au corps électoral. Ne pourriez-vous pas fixer un nombre de 500, qui est très lisible ? Certes, il est un peu en deçà, mais il est compréhensible par tous. Cela nous paraîtrait plus clair.

J'ai une dernière demande : serait-il possible que les questions invalidées, parce qu'elles ne relèvent pas de la compétence de la Commune ou autre, soient communiquées de manière officielle au Conseil municipal ?

Monsieur BENHAROUS.- Pour le dernier sujet, je ne vois pas d'inconvénient à ce que nous puissions communiquer toutes les questions. Elles ne

donneront pas lieu à un débat mais je peux, en préambule du Conseil municipal, faire valoir qu'une question a été posée mais qu'elle n'a pas été retenue, et les raisons pour lesquelles elle ne l'a pas été.

Concernant le chiffre, nous ne pouvons pas savoir quel sera le corps électoral véritable au regard des critères que nous avons retenus. Je ne suis pas capable, aujourd'hui, de quantifier aux Lilas le nombre de personnes entre 16 et 18 ans, ni le nombre de personnes n'ayant pas la nationalité française. Il nous a fallu choisir un chiffre, et nous avons retenu 5 % du corps électoral. Il aurait pu être un peu au-dessus ou un peu en dessous, mais je pense qu'il faut éviter deux écueils – les choses peuvent être revues : un seuil trop bas, qui ferait que nos Conseils municipaux seraient en permanence accaparés par des questions de ce type, ou un seuil trop haut, qui ferait que le droit d'interpellation serait inefficace. Nous avons jugé que ce chiffre paraissait pertinent.

Comme vous le savez, nous sommes dans l'interrogation permanente quant aux décisions que nous prenons. Si, dans un an ou deux, nous nous rendons compte que ce dispositif n'est pas efficient, qu'il ne fonctionne pas et qu'il convient de réduire le nombre de signatures nécessaires ou de l'augmenter, il n'y aura aucun problème pour revenir sur ce dispositif.

Nous nous sommes inspirés de ce qui avait été fait par de nombreuses Villes qui ont pratiqué de cette manière, et le chiffre de 5 % du corps électoral, y compris pour des Villes qui ont fait le même choix que nous, d'ouvrir aux personnes de 16 à 18 ans et aux ressortissants qui ne sont pas français, est un choix assez général. Ou alors, les conditions sont plus restrictives, puisqu'il y a aussi beaucoup de Villes qui ont choisi le seuil de 10 %. Il nous a semblé que c'était trop ; voilà pourquoi nous avons fait ce choix. Toutefois, nous sommes tout à fait favorables à le réinterroger.

J'entends ce que vous avez dit sur les précisions à apporter sur les compétences du Conseil municipal. Il faudra peut-être préciser qu'il s'agit à la fois des compétences du Conseil municipal et du champ communal. Je ne verrais pas la pertinence à discuter, en Conseil municipal, d'un choix culturel qui engagerait par exemple la Région Île-de-France ou l'État, même si ce pourrait être intéressant. Il faut peut-être effectivement préciser les choses en la matière. Nous le ferons si nécessaire.

D'autres demandes de prise de parole sur le sujet ? Jimmy VIVANTE.

Monsieur VIVANTE.- Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais savoir ce que vous entendez par : « La Municipalité se réserve le droit de pouvoir vérifier l'identité des signataires », dans le règlement du droit d'interpellation. En réalité, dans ce genre de pétition, il est assez fondamental de pouvoir vérifier *a minima* si les personnes qui signent, sont Lilasiennes. Y aura-t-il une vérification automatique de l'identité des signataires ? Cela me semble indispensable. On a tous potentiellement des réseaux, et on peut faire signer par 300 personnes qui n'habitent pas du tout la ville. On comprend bien que cela fausse complètement le jeu.

Monsieur BENHAROUS.- Le recueil des signatures est de la responsabilité de celui qui lance la pétition. C'est à lui qu'il revient de vérifier que les signataires correspondent bien au règlement fixé. Évidemment, nous ne pouvons pas présager du fait qu'il le fasse, aussi doit-il y avoir un outil de vérification. Celui-ci sera-t-il systématique pour l'ensemble des signatures ? Je n'en suis pas certain. Nous nous réservons la possibilité de vérifier par sondage au sein de l'ensemble des signatures. Ce sondage sera suffisamment important pour attester qu'il n'y a pas eu de fraude massive, la qualité des personnes qui ont signé et le fait qu'elles correspondent bien aux choix qu'exprime ce règlement.

« Se réserve le droit », cela veut simplement dire que si nous ne procédons pas à une vérification systématique de l'ensemble des signatures, nous pouvons décider d'en vérifier 100 ou 200 pour une pétition qui en compterait 800, par exemple. Si nous constatons, sur ces 200, qu'il y a plusieurs signatures qui ne correspondent pas à des gens inscrits sur les listes électorales aux Lilas ou qui ne peuvent pas justifier de leur lieu de résidence lilasien, cela invalidera l'ensemble de la procédure de recueil des signatures.

D'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas ; je vais donc mettre cette délibération aux voix. Qui est contre son adoption ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est donc adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

15. Fixation des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes au Maire et des Conseillers municipaux.

Je présente donc également cette délibération, qui évoque les indemnités des élus municipaux. Le but premier de cette délibération, c'est d'attribuer des indemnités aux élus ne disposant pas d'une délégation, c'est-à-dire désormais les élus de l'opposition municipale. Nous avons déjà abordé ce sujet à plusieurs reprises, dans cette instance et dans d'autres. Il a fait l'objet de discussions, de débats et de rappels. Il a également fait l'objet de discussions et de débats au sein de la majorité municipale. Je laisserai d'ailleurs chacun expliquer le sens du vote qu'il fera, s'il le souhaite.

Pour ma part, puisque c'est sur ma proposition que cette délibération est présentée, je reconnais bien aisément que, sur cette question, j'ai évolué, pour plusieurs raisons :

- D'abord, j'ai entendu les arguments de certains élus de l'opposition, et je n'ai aucune difficulté à les reconnaître. Je considère en effet que le débat politique se grandit lorsqu'il prend ce qu'il y a de meilleur chez chacun, tandis qu'il se rabougrit et qu'il s'éloigne des citoyens lorsqu'il s'enferme dans des postures fermées, partisans ou stériles, ou dans des positions de principe inflexibles et immuables ;
- Ensuite, cette pratique d'accorder des indemnités aux élus de l'opposition, est récente. Elle était encore inexistante, ou quasi inexistante, jusqu'aux dernières élections municipales. J'ajoute d'ailleurs qu'elle reste très largement une exception puisqu'à l'échelle d'Est Ensemble – je ne suis pas allé au-delà – à ma connaissance, seules les villes de Romainville et de Noisy-le-Sec ont institué ce droit, parmi les villes qui n'y sont pas obligées. Il y a en effet, dans notre Territoire, une ville de plus de 100 000 habitants qui se doit d'instituer ce droit. Dans ce cas, ce n'est pas un choix mais un droit qui s'impose à toutes les villes qui dépassent les 100 000 habitants ;
- J'avoue aussi que cette décision découle pour moi du fait qu'en un an, nous avons appris à nous connaître les uns et les autres. J'ai pu constater que, malgré nos désaccords, malgré nos oppositions, qui sont bien légitimes et qui sont même indispensables en démocratie, nous avons fait le choix collectivement de refuser les polémiques stériles pour privilégier toujours un travail en commun constructif, lorsqu'il était possible et qu'il s'imposait. Depuis un an, nous avons essayé, en tant que majorité municipale, parce que c'était notre responsabilité, d'être à l'écoute des propositions formulées par l'opposition. Lorsque nous pensions qu'elles étaient pertinentes, nous avons toujours fait le choix de les mettre en œuvre. Je crois que le contexte exceptionnel que nous avons vécu, marqué notamment par cette terrible crise sanitaire, nous a conduits, les uns et les autres, à dépasser parfois nos appartenances partisans pour nous placer collectivement et pleinement au service des Lilasiens. Même si cette crise sanitaire s'éloigne – je l'espère, définitivement, je pense que nous l'espérons tous – nous entendons poursuivre dans cette voie. C'est peut-être l'une des leçons que nous aurons à tirer de cette période si particulière. Nous avons conscience que cela nécessite que nous permettions à l'opposition de jouer pleinement son rôle et de disposer des moyens de le faire.

C'est pour l'ensemble de ces raisons que nous souhaitons instituer ces indemnités aux élus de l'opposition.

J'ajoute, comme vous le savez, mes chers collègues, qu'il n'en coûtera pas plus cher aux Lilasiens, puisque la loi prévoit que les indemnités de l'ensemble des élus s'inscrivent dans une enveloppe dont le montant dépend du nombre d'habitants de la commune. L'octroi de ces indemnités sera donc permis par la baisse des indemnités dont bénéficieront les Conseillers municipaux délégués, les Adjointes au Maire et le Maire.

Je termine en vous rappelant que, lorsqu'il s'agit de voter sur les indemnités d'élus, nous devons le faire en deux temps : d'abord en nous exprimant sur les indemnités elles-mêmes, puis sur les majorations liées à l'ancien statut de chef-lieu de canton des Lilas et au fait que notre Commune perçoit, comme nous l'avons vu dans une délibération précédente, la Dotation de solidarité urbaine.

Je sais que s'il m'arrivait de l'oublier au moment du vote, je pourrais compter sur la vigilance de Monsieur VIVANTE pour me le rappeler, pour que nous le revotons lors du prochain Conseil municipal ! Je sais que ce sujet le passionne, mais nous n'allons pas le voter deux fois à chaque fois ; cette fois-ci, j'essayerai donc d'y penser, afin que nous votions en deux temps et que ce vote soit conforme au contrôle de légalité.

Je vais évidemment mettre aux voix cette délibération, mais je donne d'abord la parole à qui souhaite la prendre pour exprimer un point de vue, une position ou un avis quant à cette délibération. Lisa.

Madame YAHIAOUI.- Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous l'avez très bien expliqué, c'est vrai que cette délibération a donné lieu à pas mal de débats. Avant tout, je voudrais reprendre un peu la discussion sur le statut de l'élu qui, pour nous, dans le groupe communiste – et, je pense, pour beaucoup d'entre nous autour de cette table – est largement sous-évalué, non par nous mais par la législation, et notamment le statut d'élu local. C'est le cas pour les indemnités mais également pour le temps consacré à nos missions.

Je pense notamment aux Conseillers délégués. Au niveau de la majorité, nous sommes tous très heureux de compter 17 Conseillers délégués. Chacun s'est beaucoup investi depuis un an que nous sommes en responsabilité, pour avancer, pour donner de son temps, pour travailler les sujets sur lesquels nous sommes en responsabilité.

Comme vous l'avez très bien dit, Monsieur le Maire, les montants d'indemnités allouées sont compris dans une enveloppe qu'on doit se partager. Quand on décide d'attribuer une indemnité à des conseillers qui n'ont pas de délégation, cela vient donc forcément prendre au niveau global, donc sur les autres indemnités qui, déjà, ne sont pas forcément très élevées.

Je cite à nouveau le cas des Conseillers délégués : certains d'entre nous sont sans activité aujourd'hui, d'autres travaillent dans des collectivités, d'autres encore dans des établissements privés. C'est mon cas, par exemple, et je ne suis pas la seule. Dans ce cadre, il faut savoir que les Conseillers délégués n'ont aucune couverture de protection au licenciement pour exercer cette fonction. Cela veut dire qu'ils ont des autorisations d'absences non rémunérées pour se rendre à des réunions qui peuvent avoir lieu pendant leur temps habituel de travail, mais s'ils ont des pertes de performance constatées par leur employeur, ce qui est largement enregistré dans le cadre d'un emploi privé, il n'y a aucune protection contre le licenciement, comme peut en avoir par exemple un Adjoint ou un Maire, ce dont on se félicite d'ailleurs.

L'indemnité n'est peut-être pas à la hauteur du temps consacré par les Conseillers délégués que nous sommes. La protection est largement entravée pour les Conseillers délégués. De ce fait, il nous semble important de soulever que ce statut de l'élu est largement à revoir par la loi. Je répète en effet que nous n'en sommes aucunement responsables aux Lilas. Une telle révision donnerait peut-être plus envie à des personnes de s'engager dans cette voie de l'élu local qui, aujourd'hui, s'adresse surtout à un certain nombre de personnes qui ont la possibilité de le faire.

J'ai parlé du montant et du fait qu'en attribuant une indemnité à tout le monde, on est obligé de prendre dans une enveloppe globale, donc de rogner sur les indemnités d'autres élus. Il y a une dernière chose que je voudrais évoquer. Je vais prendre le temps de le dire deux fois, pour qu'on n'interprète pas mal mes propos. Cela ne concerne aucunement l'opposition qui est aujourd'hui en place aux Lilas. Je le redis : cela ne concerne aucunement les deux groupes d'opposition qui sont là aux Lilas.

On pourrait imaginer, dans un futur plus éloigné d'une autre mandature, où il y aura d'autres candidats et peut-être d'autres élus d'opposition, que pourraient arriver des personnes qui pourraient avoir des idées antirépublicaines ou, en tout cas, difficilement acceptables pour la plupart d'entre nous, voire pour nous tous qui sommes ici aujourd'hui. Attribuer des indemnités à des personnes de ce genre dans un futur éloigné, pourrait leur donner des moyens de communication par des voies de tracts ou de sites, que sais-je, en tout cas des moyens supplémentaires pour, peut-être, déverser des positions qui pourraient nuire collectivement à la République ou à d'autres choses.

Nous sommes donc très sceptiques sur le sujet. Nous en avons largement discuté entre nous, et ouvertement avec la majorité quand le sujet nous a été proposé. Pour ces différentes raisons, le groupe communiste préfère ne pas voter favorablement cette proposition de délibération. Merci.

Monsieur BENHAROUS.- Je partage tes préoccupations sur le statut de l'élu, qui nous dépasse mais qu'il faudra bien poser à l'échelle du pays, à un moment. En revanche, je ne suis évidemment pas d'accord avec toi sur le vote que vous allez émettre, mais c'est le sens du débat, et il doit avoir lieu au sein du Conseil municipal comme au sein de la majorité.

Je crois qu'en tant que militant – puisque c'est le mot de la soirée – je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour que les gens qui ne sont pas respectueux de l'idéal démocratique et

républicain n'arrivent jamais à siéger autour de cette table. Je pense que personne n'en doute et que c'est le cas de tous ici. Toutefois, je crois qu'il ne me revient pas, en tant que Maire, de choisir à quels élus sont données des indemnités et à quels élus on n'en donne pas. Pour moi, c'était important de le préciser.
Sander.

Monsieur CISINSKI.- Je suis embêté parce que, si à chaque fois que je prends la parole, tu dis ce que je vais dire... *(Rires)*
Je voulais simplement m'exprimer pour dire que le groupe « Les Lilas Écologie » se réjouit de cette délibération, qu'on avait également appelée de nos vœux. Je te rejoins sur le fait que, certes, elle intervient dans un contexte assez favorable. Comme on l'a rappelé, j'ai l'impression qu'on a un Conseil municipal relativement apaisé et mutuellement respectueux. Si nous avons des oppositions ou des débats qui peuvent parfois être vifs, cela reste dans un cadre très correct, notamment par rapport à ce qu'on peut connaître dans des villes voisines.
En revanche, je ne suis pas d'accord avec toi, Lisa : quand bien même l'ambiance au sein de ce Conseil municipal serait très différente, je pense que cette délibération serait juste.

Monsieur BENHAROUS.- D'autres demandes de prise de parole sur le sujet ?
Je vais donc mettre aux voix cette délibération, avec un premier vote concernant les indemnités. Qui est contre son adoption ? Cinq voix contre, dont un pouvoir. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Trois ne prennent pas part au vote, dont un pouvoir. Pour le reste, le vote est favorable. La délibération est donc adoptée.
Je dois ensuite mettre au vote la majoration de ces indemnités. Qui est contre ce deuxième vote ? Les mêmes : cinq voix contre. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Les trois mêmes. La délibération est donc adoptée en deux temps, conformément aux règles. Je vous en remercie.

16. Exonération des droits de voirie pour les exploitants des terrasses et étalages occupant le domaine public, pendant la période de crise sanitaire.

Je cède la parole à Guillaume LAFEUILLE.

Monsieur LAFEUILLE.- Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de proroger l'exonération des droits de voirie pour les exploitants des terrasses et étalages occupant le domaine public. Nous avons déjà voté cette exonération ici même ; elle devait prendre fin aujourd'hui, le 30 juin. Or, malgré la levée progressive des restrictions sanitaires, il nous paraît opportun de soutenir l'activité et le commerce local durant la période estivale. Il vous est donc proposé de décider d'une prolongation de cette exonération pendant trois mois supplémentaires, soit jusqu'au 30 septembre 2021. Je vous remercie.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup, Guillaume.
J'ajoute en complément que, lorsque nous serons arrivés à la fin du mois de septembre, nous nous poserons alors la question de revenir à un système plus classique de paiement, mais nous n'envisageons pas de revenir sur les droits d'occupation des espaces publics que nous avons accordés. À l'image de ce que fait Paris, nous réfléchissons à une charte qui nous permettra de contracter avec ceux qui bénéficient de ce droit, afin que la dimension esthétique et les modalités d'utilisation de ces terrasses soient un peu normées, de façon que chacun y trouve son compte : les commerçants en question, évidemment, mais aussi les riverains. Nous travaillons à cela, ainsi qu'à l'esthétique globale de la ville.
Cette délibération appelle-t-elle des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas ; je la mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

17. Convention de partenariat tripartite dans le cadre du projet « Frigos solidaires » – Budget participatif 2020.

Je cède la parole à Mathias GOLDBERG, qui va nous présenter deux délibérations successives relatives à l'édition du budget participatif.

Monsieur GOLDBERG.- Merci, Monsieur le Maire, et bonsoir à toutes et à tous.

La première de ces délibérations est une convention de partenariat tripartite dans le cadre du projet « Frigos solidaires », lauréat du budget participatif 2020-2021. Comme vous le savez toutes et tous, la Ville des Lilas a lancé la deuxième édition du budget participatif en septembre dernier. Durant l'automne 2020, 108 propositions ont été déposées par les Lilasiennes et les Lilasiens. Après l'instruction par les services municipaux, 32 projets ont été soumis au vote des Lilasiennes et des Lilasiens. Nous avons remarqué une dynamique très forte de vote, puisque plus de 1 300 personnes ont voté pour les projets du budget participatif.

Parmi ces projets, 10 ont été désignés lauréats, dont le projet « Frigos solidaires », porté par « Le Petit Bonheur », un restaurant lilasien de la rue de Paris. Il consiste à mettre en place un frigo à la disposition de tout et de tous. Qui le peut, peut y déposer des aliments et qui en a besoin, peut venir les chercher. Ce frigo sera disponible toute la journée. Il sera entretenu par l'association des « Frigos solidaires » et par le restaurant « Le Petit Bonheur ». L'idée de cette délibération est donc d'approuver les termes de cette convention de partenariat et de financement entre la Ville des Lilas, l'association des « Frigos solidaires » et le restaurant « Le Petit Bonheur ».

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup.

Comme d'habitude, je me suis interdit de voter dans le cadre du budget participatif, pour ne pas prendre parti pour un projet plutôt qu'un autre. Maintenant que le vote est clos, je suis très heureux que ce projet l'ait emporté, parce que c'est un très beau projet.

Cette délibération appelle-t-elle des demandes de prise de parole ? Je ne vois personne ; je vais donc la mettre aux voix. Qui est contre son adoption ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est donc adoptée à l'unanimité, moins la voix de Frédérique SARRE et de son pouvoir, puisqu'elle est absente au moment du vote, ce qui ne change pas la nature de ce dernier.

18. Convention de financement et de partenariat avec l'association « Les Jeux Dés en Bulles » – Budget participatif 2020.

La parole est donc toujours à Mathias.

Monsieur GOLDBERG.- On continue sur le budget participatif. Je profite de cette deuxième délibération pour remercier les services de la Ville, qui ont permis de faire avancer très vite la réalisation de ces projets. On est à un peu plus de deux mois de la fin du vote ; on a donc pu mettre en place ces projets très rapidement, et je tiens à beaucoup les remercier.

Je tiens aussi à remercier, bien sûr, tous les porteurs et toutes les porteuses de projets qui ont été lauréats, ainsi que celles et ceux qui ne l'ont pas été mais qui nous ont aussi permis d'avancer très rapidement dans la réalisation de ces projets.

Je remercie également les Lilasiens et les Lilasiennes qui ont voté et qui ont participé à nos enquêtes sur l'évaluation du budget participatif, au stand que l'on a tenu très régulièrement dans la ville. On en a parfois été empêché par la crise sanitaire, mais on l'a tenu dès qu'on a pu.

Je remercie aussi le Comité de suivi du budget participatif, qui se réunit très régulièrement et qui est une réelle vigie sur ce dispositif de participation citoyenne et de démocratie participative aux Lilas.

J'en viens à cette convention de financement et de partenariat pour le projet « Les Jeux Dés en Bulles », qui est un autre lauréat du budget participatif 2020-2021. Son idée est de mettre en place, au sein du quartier des Sentes et de l'école Calmette, un service de prêt de jeux, avec des soirées jeux et des brunchs ludiques avec les écoles. Les enfants élèves de l'école Calmette auront aussi accès à ces jeux. Certaines soirées seront accessibles pas uniquement aux enfants mais à tout public. L'idée de ce projet, porté par l'association « Jeux Dés en Bulles » et par la porteuse de projets, est en effet d'être multigénérationnel. L'idée de cette délibération est d'approuver les termes de cette convention de partenariat et de financement, notamment pour l'achat de jeux et pour la gestion du stock de ce projet du budget participatif.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup. Je suis aussi très content que ce projet ait gagné.
Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Monsieur ZILBERG.

Monsieur ZILBERG.- Merci, Monsieur le Maire.
Je me sers de cette délibération pour évoquer plus largement la question autour des jeux. Je trouve cela fantastique de pouvoir proposer à des enfants ce type d'animation, mais je voudrais quand même revenir sur une population qu'elle risque de ne pas toucher, celle des adolescents et des grands adolescents de notre ville, notamment dans les quartiers de l'Avenir et des Sentes. Je pense que, de la même manière que ce projet, il faudrait qu'on arrive à trouver des solutions identiques avec des choses qui attirent cette population de jeunes au travers des jeux, pour nous engager encore plus fortement, dans la Ville des Lilas, avec les éducateurs spécialisés que vous avez mis en place, Monsieur le Maire, sans passer par le Département, malheureusement. Il s'agit de continuer à mobiliser cette jeunesse, qui est quand même en grande difficulté dans ces quartiers. Je vous remercie.

Monsieur BENHAROUS.- Je dirais, Monsieur ZILBERG, que les grands esprits se rencontrent. Je ne peux que partager votre préoccupation. Je suis totalement d'accord avec ce que vous évoquez sur la nécessité de proposer des activités ludiques à des adolescents et des jeunes plus grands. C'est la raison pour laquelle, dans le quartier des Sentes – notamment dans la perspective du 14 juillet qui est toujours un moment sur lequel nous avons une grande vigilance – le 13 juillet, nous aurons un atelier ludothèque avec des jeux géants sur le parvis, en espérant que le temps soit avec nous. Ce sera ouvert aux adolescents et aux jeunes adultes.
Les 7 et 9 juillet, il y aura également des après-midi d'animation au cœur du quartier des Sentes, autour d'ateliers ludiques, autour de la sécurité routière, autour d'actions de prévention. Nous partageons cette préoccupation et nous essayons de la mettre en œuvre avec différents partenaires. Je vous invite à venir voir ce que nous ferons dans le quartier des Sentes les 7, 9 et 13 juillet. Je crois que nous répondrons à la préoccupation qui était la vôtre.

Mathias, tu voulais prendre la parole à nouveau ?

Monsieur GOLDBERG.- Je reviens sur le projet que j'ai présenté, qui s'adresse effectivement en particulier aux enfants, notamment ceux de l'école Calmette, même si ce sera accessible à d'autres. La volonté que nous avons eue, en tant que Ville des Lilas, c'était aussi et surtout que cela s'implante dans le quartier des Sentes, justement par rapport aux sujets que vous soulevez. Outre le lieu, nous avons également la volonté de proposer autre chose, pas seulement des jeux pour les enfants. Il y aura aussi des soirées, comme je l'ai annoncé tout à l'heure et comme l'a souligné Monsieur le Maire.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup.
Je vais soumettre cette délibération aux voix. Qui est contre son adoption ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est donc adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

IV – DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

19. Tarifs des services culturels – Centre culturel Jean Cocteau et théâtre-cinéma du Garde-Chasse.

Cette délibération va nous être présentée par Sander CISINSKI.

Monsieur CISINSKI.- Cette délibération inaugure ma nouvelle prise de délégation ; vous me permettez donc une petite introduction. Je voudrais vous remercier, Monsieur le Maire, pour cette confiance, et remercier Madeline pour le travail qu'elle a réalisé pendant un an, ainsi que pour les échanges qu'on a pu avoir en amont de ce transfert de délégation. Ils ont contribué à me faciliter son acceptation, car c'est un vrai challenge. En tout cas, je le prends comme tel. Je tâcherai d'être à la hauteur de votre confiance à tous les deux.

J'en viens à la délibération, en vous apportant quelques explications.
Les tarifs des spectacles vivants du Garde-Chasse ont fait l'objet d'évolutions successives afin de s'adapter au mieux aux besoins du public et de permettre une plus grande

attractivité des propositions. Néanmoins, ces différentes évolutions ont conduit à une grille tarifaire un peu moins lisible pour le public. Cela s'est révélé d'autant plus par la mise en place d'une partie de la billetterie en ligne, avec un spectateur qui est moins autonome dans sa sélection des tarifs. Il semble donc nécessaire et pertinent de remanier ces tarifs dans un souci de simplification, de lisibilité, d'effectivité et de fidélisation du public.

Cette nouvelle grille vise à maintenir des recettes équivalentes pour la Ville. C'est un « jeu à somme nulle » ; en tout cas, nous l'espérons. Afin de faire cette refonte tarifaire, un travail d'analyse, avec un certain nombre de constats, a été effectué. Je vais partager quelques points avec vous :

- Le premier point qui paraissait assez évident, c'est qu'il y avait trop de tarifs. Ils étaient trop nombreux et pas assez lisibles. Il y avait jusqu'à 23 tarifs. L'une des propositions a donc consisté à réduire cet éventail tarifaire, en particulier en fusionnant les tarifs classiques et les tarifs de découverte, afin de réduire leur nombre global ;
- Un autre constat qui a été fait, n'a pas conduit à une remise en cause, bien au contraire. Nous avons maintenu les spectacles de découverte, qui bénéficient d'un système d'abonnement favorable. Au moins un des 4 spectacles doit être un spectacle de découverte. Cela fonctionne bien et cela permet de rendre ces spectacles accessibles à certains publics. Ce principe sera donc maintenu ;
- Le tarif des groupes d'au moins 10 personnes était plutôt sous-utilisé. Il est donc proposé de le réduire à 6 personnes pour qu'il soit un peu plus utile ;
- L'abonnement était accessible à partir de 4 spectacles, mais on a constaté que la majorité des scènes voisines, des théâtres des villes voisines, proposaient un système qui était plutôt autour de 3 spectacles. Il est donc proposé de s'aligner sur cette logique ;
- Le tarif du ciné-concert était très peu cher, à 3,50 €. Il est même inférieur au tarif réduit du cinéma, alors qu'il s'agit finalement d'un spectacle plus riche, dont le coût est supérieur pour la Ville par rapport à une simple séance de cinéma. Il est donc proposé de relever ce tarif et de le fusionner avec le tarif unique, à 5 € ;
- Pour les spectacles destinés au jeune public et aux familles, il y avait trois tarifs : plein, réduit et « pass famille ». Ils sont utilisés de manière assez homogène. Il n'y a donc pas grand-chose à faire. En revanche, nous avons la volonté de simplifier en fusionnant le tarif réduit et le tarif « pass famille », dont les montants sont quasiment identiques. C'est uniquement une simplification du point de vue de la lisibilité des tarifs ;
- Une modification est proposée pour les tarifs qui s'adressent au public jeune. Aujourd'hui, ils s'adressent aux étudiants, aux moins de 18 ans et aux moins de 30 ans. L'idée est d'avoir un seul tarif qui s'adresserait à la jeunesse au sens large, en considérant qu'à moins de 30 ans, on est encore jeune. Je vous laisse vous positionner mais je crois qu'ici, il n'y a que Mathias qui est encore jeune ! (*Rires*)
- Dernièrement, il est arrivé que des groupes scolaires en fin de collège ou de lycée, lilasiens ou non, viennent assister à des spectacles tout public. Il n'y avait pas de tarif abordable qui pouvait leur être appliqué. Il est donc proposé de créer un tarif pour les groupes scolaires, à 5 € pour les spectacles tout public ;
- Plus globalement, la Ville souhaite diversifier son offre à destination des publics éloignés des pratiques culturelles, en situation de handicap ou à revenus très faibles. Deux choses sont proposées :
 - o Élargir l'éventail des situations ouvrant droit au tarif « accès culture » ;
 - o Acter que les personnes en situation de handicap bénéficient du tarif « super réduit » à 9 €, et non plus du tarif réduit simple.

Je vous passe les détails de chaque tarif de la grille, que vous avez à disposition.

Concernant le cinéma, il n'y a pas d'évolution tarifaire mais une évolution technique, puisque le chéquier de 5 places va être remplacé par une carte magnétique.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup, Sander. Évidemment, je partage parfaitement tes remerciements au Service culturel, qui a fait un gros travail en la matière. La seule chose que je ne partage pas, c'est l'âge jusqu'auquel on est jeune : j'aimerais bien le monter un peu ! (*Rires*)

Par rapport à ce que tu disais en préambule, je n'ai aucun doute sur la qualité du travail que tu fourniras, dans la lignée de celle fournie par Madeline, au service de cette délégation extrêmement importante.

Cette délibération appelle-t-elle des remarques ou des demandes de prise de parole ?
Monsieur ZILBERG.

Monsieur ZILBERG.- Merci, Monsieur le Maire.

Je fais partie de ceux qui voudraient que la culture soit accessible de manière gratuite à chacun d'entre nous, parce que je crois profondément que la culture, c'est la connaissance et que la connaissance permet d'aller plus loin. Malheureusement, il y a le principe de réalité, et je le sais bien. Néanmoins, lorsqu'on a un tarif à 3,50 € et qu'on le passe à 5 €, je ne suis pas convaincu qu'on aille dans le bon sens. Si on devait avoir des mouvements, je préférerais qu'ils soient dans l'autre sens.

D'autre part, je voudrais faire une remarque. Le Ministre à la Protection de l'enfance et aux Familles a mis en place un « chèque culture » pour les jeunes. Lorsque le Service de la Communication de la Ville va communiquer sur ces nouveaux tarifs, il faudrait mettre en avant ce « chèque culture » pour les jeunes à partir de 18 ans, pour que les familles l'utilisent. Pour avoir eu récemment une réunion à ce sujet avec les services du « chèque culture » et du Ministre, je sais qu'il est peu mobilisé par les jeunes, ce que je trouve particulièrement bête puisqu'il offre vraiment une large gamme, au-delà du spectacle et des arts vivants, jusqu'aux jeux vidéo.

Monsieur BENHAROUS.- Je partage évidemment votre préoccupation d'une culture la plus accessible possible, et le fait que toutes les initiatives qui vont dans ce sens, doivent être saluées et mises en exergue pour mieux les faire connaître. Je pense que les difficultés rencontrées par le « chèque culture » sont simplement liées au fait qu'il s'agit d'un dispositif encore relativement nouveau. J'en veux pour preuve le fait que les premières années, il restait des « pass jeune » proposés par la Ville de Paris et les villes autour. Cette année, au bout de quelques jours, l'ensemble des « pass culture » a été récupéré par des jeunes. Cela veut dire qu'ils connaissent mieux l'offre et qu'ils en profitent davantage. Tous les moyens que nous pourrions mettre à disposition pour faire connaître cette offre, qui permet d'accéder plus facilement à la culture, et même gratuitement à une offre culturelle importante, me semblent aller dans le bon sens.

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas ; je vais mettre cette délibération aux voix. Qui est contre son adoption ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est donc adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

V – DIRECTION DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ÉCONOMIQUE

20. Fixation de divers tarifs municipaux.

La parole est toujours à Sander CISINSKI.

Monsieur CISINSKI.- Après étude, le prix à la vente des ouvrages de la Ville paraissait trop élevé pour permettre à un public plus nombreux d'en faire l'acquisition, notamment l'ouvrage de Monsieur Jean HURET, « Quand Les Lilas... », retraçant l'histoire de la commune de sa création à 1992. Il est proposé d'en faciliter l'achat par une révision à la baisse des tarifs proposés précédemment.

Par ailleurs, pour les autres tarifs, notamment de reprographie, il convient de procéder à une application au 1^{er} septembre 2021 d'une augmentation limitée à 2 %, comme indiqué dans les documents que vous avez pu consulter.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup.

Cette délibération appelle-t-elle des commentaires ou des remarques ? Il n'y en a pas ; je la mets aux voix. Qui est contre son adoption ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

VI – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES TECHNIQUES

21. Désaffectation et affectation des biens mis à disposition dans la convention d'utilisation du domaine public conclue entre la Commune et le Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole.

La parole est à Christophe PAQUIS pour nous présenter cette délibération importante.

Monsieur PAQUIS.- Merci, Monsieur le Maire.

Le 31 mars dernier, on transférait la compétence « infrastructures de charge » au SIPPEREC, afin de développer la mobilité de la charge électrique qui augmente dans l'ensemble des territoires franciliens.

Il s'agit là de la suite : après avoir transféré la compétence, il faut permettre la remise en activité des bornes existantes sur le domaine public. Afin de rendre ce transfert effectif et de permettre au SIPPEREC d'intervenir sur ces bornes de recharge, il est nécessaire de désaffecter les équipements qui font l'objet de la convention d'utilisation du domaine public des stations et espaces Autolib', et de les affecter au SIPPEREC. Cette affectation des biens permettra de réactiver les anciennes bornes dans les rues Léon Renault et Jean Poulmarch. Les travaux d'investissement sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SIPPEREC, qui les prend en charge et mobilise les aides possibles.

Cette démarche se veut complémentaire à la réflexion menée par la Ville sur l'évolution des modes de déplacement et l'amélioration de la qualité de l'air : développement de la place du cycle dans l'espace public, sensibilisation aux mobilités actives et peu polluantes lors des « Journées sans voiture », mise en œuvre de la ZFE.

Outre un impact sur la qualité de l'air, cette démarche répond également à un besoin croissant des populations, avec un marché en développement de la voiture électrique et un habitat ancien, peu adapté à l'installation de bornes de recharge.

Il vous est donc proposé d'approuver la désaffectation des équipements qui font l'objet de la convention d'utilisation du domaine public des stations et espaces Autolib', de décider de l'affectation des biens au service public des infrastructures de charge, service délégué au SIPPEREC, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents y afférents.

Je voudrais ajouter quelque chose à propos de la « Journée européenne sans voiture ». On n'a pas pu la faire cette année, pour raison préfectorale. La prochaine est prévue le 20 septembre, si je ne me trompe pas dans la date du dimanche.

Monsieur BENHAROUS.- Merci, Christophe, pour cette présentation.

Elle est importante parce qu'elle va nous permettre d'avancer sur un besoin de plus en plus identifié par les Lilasiens, de bénéficier d'emplacements permettant la recharge de véhicules électriques. L'incitation aux véhicules électriques est en effet importante, mais il faut des équipements permettant de s'en doter. Nous allons ainsi pouvoir avancer plus vite en la matière, et nous en sommes très contents.

Cette délibération appelle-t-elle des commentaires ou des prises de parole ? Il n'y en a pas ; je la mets aux voix. Qui est contre son adoption ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est donc adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

22. Adhésion de la Ville des Lilas au Pacte de politique alimentaire urbaine de Milan.

Je cède la parole à Gaëlle GIFFARD.

Madame GIFFARD.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir à toutes et à tous.

Nous vous proposons, ce soir, l'adhésion de la Ville des Lilas au Pacte de politique alimentaire urbaine de Milan, qui rassemble aujourd'hui plus de 200 villes. Elles échangent entre elles et elles se sont engagées à promouvoir une alimentation plus durable, à favoriser la démocratie alimentaire, à créer des emplois en lien avec l'alimentation. Ces villes s'engagent également à faire le lien avec les campagnes qui produisent notre alimentation. Elles vont développer, dans la mesure du possible, des expérimentations, de l'agriculture urbaine ou des potagers, comme nous le faisons aux Lilas.

C'est un acte fort de s'engager auprès de ces collectivités qui sont, pour beaucoup, des collectivités importantes, des grandes villes et des plus petites villes, comme Mouans-Sartoux dans le sud de la France, que je connais bien et qui est engagée dans ce domaine. Elle a une notoriété internationale autour de l'alimentation durable.

C'est pourquoi on vous propose de signer cette charte, à la fois pour affirmer nos engagements et pour aller plus loin dans le domaine de l'alimentation saine pour toutes et tous, notamment face aux évolutions que nous allons proposer dans la restauration scolaire. Il y a également un axe fort sur la réduction du gaspillage alimentaire. C'est l'un des chantiers que nous avons menés dans les cantines depuis deux ans. Au niveau des aspects agricoles et des potagers, il s'agit de préserver la biodiversité et d'atténuer le dérèglement climatique.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup, Gaëlle.

Cette délibération appelle-t-elle des prises de parole ? Je n'en vois pas ; je vais la mettre aux voix. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Trois ne prennent pas part au vote. La délibération est donc adoptée à l'unanimité.

VII – DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE L'ÉDUCATION

23. Quotient familial et tarifs 2021-2022 des activités péri et extrascolaires.

Je vais céder la parole à Simon BERNSTEIN mais avant, je voudrais sincèrement le remercier pour le travail très important qu'il a accompli pour nous permettre de soumettre cette délibération à vos suffrages, ainsi que l'ensemble des services municipaux qui se sont pleinement mobilisés. Madeline DA SILVA y a également participé.

Je rappelle que c'est un engagement fort que de refondre notre quotient familial au travers de la dernière campagne municipale. Nous avons pris cet engagement, qui va entrer en vigueur à la rentrée prochaine. En revanche, nous n'avions pas imaginé que nous devrions mettre tout cela en place dans le cadre d'une crise sanitaire qui a fortement perturbé le fonctionnement des services municipaux et les possibilités de concertation avec l'ensemble des acteurs. Malgré cela, ce travail a été accompli et nous respectons l'engagement pris, avec un très beau travail dont je veux très sincèrement remercier Simon BERNSTEIN et l'ensemble de ceux qui ont travaillé avec lui.

Je te cède donc la parole, Simon.

Monsieur BERNSTEIN.- Merci, Monsieur le Maire.

Le quotient familial actuel a été mis en place en 2002 par Daniel GUIRAUD et sa majorité de l'époque. À ce titre, je tiens à saluer le travail de Daniel, car c'était alors un gros progrès. Avant cela, tout le monde payait la même chose, quels que soient ses revenus. Le quotient familial avait alors permis d'introduire une participation au taux d'effort, avec 4 tranches différentes.

Depuis, la population lilasienne et la sociologie des Lilas ont changé. Aujourd'hui, 90 % des familles sont au taux d'effort le plus élevé, et près de 58 % d'entre elles payent le tarif maximum.

Par ailleurs, on le savait déjà : pour beaucoup d'enfants, le repas à la cantine est le repas le plus important de la journée. L'arrêt des écoles pendant le premier confinement a malheureusement rendu ce constat criant.

Pour toutes ces raisons, nous voulons présenter, ce soir, un quotient familial plus lisible, plus progressif et plus juste :

- Plus progressif : le nouveau quotient comportera 15 tranches ;
- Plus juste : parmi ces 15 tranches, 12 verront leurs tarifs baisser.

Pour les familles de la tranche 1, la cantine sera gratuite et le centre de loisirs sera à 1 €.

Nous continuerons à considérer favorablement les familles monoparentales en leur attribuant une part supplémentaire dans le calcul de leur quotient.

Nous avons donc revu les tarifs applicables au 2 septembre, jour de la rentrée, de la cantine, du centre de loisirs, des accueils du soir et du matin, et ceux de l'étude surveillée.

En septembre, nous entamerons un chantier pour décliner ce quotient aux séjours, aux activités culturelles et sportives proposées par la Ville.

Nous proposons donc au Conseil municipal réuni ce soir, d'adopter ce nouveau quotient familial.

Monsieur BENHAROUS.- Merci.

Je voudrais compléter en disant que nous avons déjà pris de nombreuses décisions depuis notre entrée en fonction, il y a un an. Je ne doute pas que nous en prendrons encore de nombreuses dans les cinq années qui viennent, si nous allons au bout de ce mandat. En tout cas, je suis certain que cette refonte du quotient familial fera partie des décisions importantes que nous aurons été amenés à prendre, et parmi les actes forts qui marqueront ce mandat municipal. Merci beaucoup à toutes celles et tous ceux qui y ont contribué.

Cette délibération appelle-t-elle des commentaires, des remarques ou des prises de parole ? Monsieur ZILBERG.

Monsieur ZILBERG.- Merci, Monsieur le Maire.

Je suis obligé de revenir sur la question de la gratuité de la cantine, en vous en remerciant. C'était une proposition dans notre programme. C'est quelque chose que nous avons

beaucoup défendu, et je sais que vous n'étiez pas contre. Nous nous battons en effet pour l'éradication de la faim pour nos enfants. Je vous remercie donc pour cette nouvelle tranche.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup.

D'autres demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas ; je vais mettre cette délibération aux voix. Qui est contre son adoption ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est donc adoptée à l'unanimité.

Pour celles et ceux qui ont l'habitude de ce genre de débat dans d'autres municipalités, je voudrais quand même souligner que la qualité du travail mené se voit aussi au fait que ce Conseil municipal, dans sa diversité et dans la diversité des convictions qui sont les siennes, peut adopter à l'unanimité une réforme comme celle-là. Daniel GUIRAUD ne me contredira pas si je rappelle que, lorsqu'il a fait adopter le quotient familial il y a quelques années maintenant, on n'était pas à ce niveau d'unanimité !

Merci, en tout cas, et bravo, Simon, pour ce travail accompli.

24. Règlement intérieur des activités péri et extrascolaires.

Je cède la parole à Isabelle DELORD pour nous présenter ce règlement intérieur, qui devrait être appliqué à partir de l'année prochaine.

Madame DELORD.- Merci, Monsieur le Maire.

Ce règlement intérieur définit l'ensemble des prestations proposées aux familles, ainsi que les modalités de fonctionnement et d'organisation pendant les périodes scolaires pour l'accueil du matin, l'accueil du soir et la pause méridienne, ainsi que l'accueil proposé les mercredis et pendant les vacances scolaires au centre de loisirs. Il est en fait reconduit à l'identique, sauf une modification qui porte sur la mise à jour des horaires d'accueil, avec la fin des accueils à 18 h 30. C'est ce que nous pratiquons depuis septembre 2020.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver ce nouveau règlement intérieur des activités périscolaires extrascolaires.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup, Isabelle.

Cette délibération appelle-t-elle des remarques ou des demandes d'informations complémentaires ? Je n'en vois pas ; je la mets aux voix. Qui est contre son adoption ? Qui s'abstient ? Trois abstentions. Qui ne prend pas part au vote ? Elle est donc adoptée, je vous en remercie.

25. Plan d'actions 2020-2021 « Ville amie des enfants ».

Je cède la parole à Lucie FERRANDON.

Madame FERRANDON.- Merci, Monsieur le Maire.

En mars dernier, nous avons voté la déclaration d'intention de candidature au titre de « Ville amie des enfants ». Depuis, les services municipaux ont élaboré un plan d'actions pour l'enfance et la jeunesse, pour le mandat 2020-2026. Il suit celui qui avait été élaboré par Madeline DA SILVA en 2016-2020.

5 points sont préconisés par l'UNICEF, dont je vais donner à chaque fois quelques exemples succincts :

- Assurer le bien-être de chaque enfant à travers une dynamique publique favorisant et accompagnant son épanouissement, son respect et son individualité. Cela a été fait, par exemple, par l'amélioration de la restauration scolaire et par l'accompagnement de la parentalité ;
- Affirmer sa volonté de lutter contre l'exclusion, contre toute forme de discrimination, et agir en faveur de l'égalité. Cela a été fait, par exemple, par tout le travail sur l'égalité entre les filles et garçons, sur la place dans la cour d'école, mais aussi par plus d'offres de sports en tenant compte, dans les tarifs, des familles démunies ;
- Permettre et proposer un parcours éducatif de qualité à tous les enfants et jeunes de son territoire. Cela a été fait, ou cela se fera, par exemple en décloisonnant l'éducation par la pratique artistique, des visites d'expositions, le « Festival 193 » pour les tout-petits ;

- Développer, promouvoir, valoriser et prendre en considération la participation et l'engagement de chaque enfant et jeune. Dans les projets et les choses déjà mises en place, il y a par exemple un Conseil des Jeunes de 15 à 25 ans, la participation au budget participatif, des espaces de consultation et d'expression ;
- Nouer un partenariat avec l'UNICEF France pour contribuer à sa mission de veille, de sensibilisation, de respect des droits de l'enfant en France et dans le monde. Pour ce point, il y a par exemple l'organisation de la « Journée UNIDAY », qui a généralement lieu au mois de mai.

La Ville sera auditionnée d'ici septembre, probablement en juillet, sur la base de ce plan d'actions, avant passage devant la Commission d'attribution de l'UNICEF pour ce titre.

Monsieur BENHAROUS.- Merci, au-delà de cette présentation, d'avoir accepté de prendre cette délégation importante, et même essentielle, pour laquelle je sais que tu t'investiras pleinement.

Cette délibération appelle-t-elle des prises de parole ? Monsieur ZILBERG, il n'est pas normal que vous ne preniez pas la parole sur cette délibération ! (*Rires*) Je plaisante, bien sûr ; vous n'y êtes pas obligé, Monsieur ZILBERG, même si je ne doute pas que vous auriez énormément de choses à dire concernant cette délibération.

Je vais donc la mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

VIII – DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

26. Attribution de huit bourses « Agis T jeune ».

Je passe la parole à Moussou NIANG.

Madame NIANG.- Merci, Monsieur le Maire.

Ce dispositif est à destination des jeunes de 16 à 25 ans, l'idée étant d'attribuer huit bourses de 300 € en contrepartie de 12 heures de bénévolat associatif ou dans un service de la Ville. L'objectif est de favoriser l'autonomie et l'engagement des jeunes dans la vie locale, tout en finançant un projet autonome tel que le permis, le BAFA ou même des vacances.

Depuis 2015, deux appels à candidature sont organisés chaque année, proposant la réalisation de ce dispositif visant spécifiquement le bénévolat dans des associations solidaires, des associations œuvrant pour le développement durable, pour l'accompagnement à la scolarité, ou au Service Jeunesse.

Un appel à projet a été lancé en avril 2021 sur la thématique de l'engagement en faveur d'actions solidaires, du développement durable et de l'accompagnement à la scolarité. Un jury, constitué de la Maire Adjointe à la Jeunesse, du coordinateur du Service Jeunesse, d'une animatrice du Service Jeunesse, de l'éducateur du quartier, a décidé d'octroyer ces huit bourses. Je vous remercie.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup, Moussou.

Cette délibération appelle-t-elle des demandes de précisions ? Hélène.

Madame BERTHOUMIEUX.- Merci, Monsieur le Maire.

C'est la deuxième fois qu'on vote ces attributions de bourses. Déjà, lors du premier vote, j'avais quelques réserves sur ce mode de fonctionnement. Il y a des jeunes qui ont besoin d'argent pour les besoins fondamentaux de la vie : s'installer, avoir une voiture, économiser pour leurs études, etc. Ce qu'on leur propose, c'est de les mettre en compétition les uns avec les autres via un appel à projets. Cette manière d'attribuer les bourses me gêne un peu, parce qu'on est dans une société qui survalorise l'appel à projets, avec la mise en compétition des gens via un projet. Il me semble qu'une politique pour les jeunes n'a pas forcément besoin de s'insérer dans cette pratique, qu'on connaît tous et toutes dans nos vies professionnelles, et ce de manière excessive à mon avis.

D'autre part, pour l'instant, c'est le seul dispositif que propose la Ville pour les jeunes qui cherchent à se financer dans la vie. Je trouve que leur proposer un financement pour leurs besoins dans la vie, uniquement via des bourses et non via l'emploi, me semble un peu gênant.

Monsieur BENHAROUS.- Pour le coup, je ne suis pas d'accord. On peut tout à fait remettre en cause ce dispositif, c'est légitime, mais l'action menée par la

Mission locale aux Lilas pour favoriser l'intégration des jeunes dans le marché de l'emploi, est une action extrêmement importante.

J'y ajoute les clauses d'insertion que nous mettons systématiquement – même si nous n'avons pas le droit de flécher les jeunes en insertion Lilasiens, mais à l'échelle territoriale ou départementale – pour obliger les prestataires qui souscrivent à des contrats avec la Ville, à offrir des heures d'emploi à des jeunes en insertion.

J'y ajoute les chantiers d'insertion que nous organisons désormais de plus en plus systématiquement avec les bailleurs sociaux.

Ce n'est donc pas la seule action que nous menons pour aider les jeunes à accéder à l'emploi. Par rapport aux remarques que tu fais sur le dispositif, il peut effectivement être interrogé, je l'entends, mais il vient en complément d'autres actions qui sont menées en faveur de l'emploi.

D'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas ; je vais mettre cette délibération aux voix. Qui est contre son adoption ? Qui s'abstient ? Trois abstentions. Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est donc adoptée, je vous en remercie.

27. Convention de partenariat avec la Ville de Paris dans le cadre de l'opération « Pass Jeunes ».

La parole est toujours à Moussou NIANG.

Madame NIANG.- Merci beaucoup.

C'est un dispositif mis en place par la Ville de Paris depuis 2012, qui permet aux jeunes de 15 à 25 ans habitant, travaillant ou étudiant à Paris, de bénéficier d'entrées gratuites ou à tarif réduit dans des équipements culturels, sportifs ou de loisirs, pour la période du 1^{er} juin au 30 septembre cette année. Il se présente sous forme de coupons détachables. Les jeunes se présentent à l'entrée de la structure avec le coupon, bien identifié avec leur nom.

Depuis 2014, le dispositif s'est étendu aux villes intéressées, en contrepartie d'un protocole de coopération. L'idée est d'ouvrir les équipements communaux avec la Ville de Paris. Grâce à cela, 300 « Pass Jeunes » ont pu être distribués chaque année aux Lilas.

Pour cette année, les jeunes pourront retirer leur « Pass » au Kiosque, et des permanences mobiles seront organisées dans différents quartiers de la ville pour garantir une accessibilité au plus grand nombre de jeunes. Merci.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup.

Cette délibération suscite-t-elle des prises de parole ? Hélène.

Madame BERTHOUMIEUX.- Vous distribuez chaque année 300 « Pass Jeunes ». Les chiffres de l'INSEE ne donnent pas exactement le nombre de jeunes de 15 à 25 ans, mais plutôt de 15 à 29 ans. On peut estimer qu'il y a 3 000 jeunes aux Lilas qui correspondent à cette tranche d'âge. Il y a donc un peu moins d'un jeune sur 10 qui demande ce « Pass ». Avez-vous une explication sur cette demande relativement faible ?

Monsieur BENHAROUS.- Je ne suis pas capable d'apporter d'éléments d'explication, si ce n'est de dire que les autres années, il nous a fallu du temps pour écouler la totalité de ces 300 « Pass Jeunes ». Cette année, les choses sont allées beaucoup plus vite. Il y a peut-être plusieurs éléments d'explication. C'est peut-être parce que moins de jeunes pourront partir en vacances cet été, et qu'ils sont donc davantage intéressés par cela, ou c'est peut-être parce que ce dispositif est mieux connu.

Il faut aussi évoquer le fait qu'il n'y a pas d'obligation pour les jeunes des Lilas de récupérer ce « Pass » au Kiosque. Il y a d'autres points qui leur permettent de les récupérer, y compris dans Paris. Je ne peux pas exclure que de nombreux Lilasiens récupèrent ce « Pass » ailleurs, par exemple à proximité de leur lieu d'études.

Je n'ai pas d'autres éléments d'explication que ceux-là à apporter.

Madame NIANG.- Je voudrais ajouter quelque chose, pour votre information. Cette année, les 300 « Pass » sont quasiment tous attribués ; nous sommes justement dans la réflexion d'en refaire la demande. Merci.

Monsieur BENHAROUS.- Nous espérons que l'année prochaine, nous pourrons présenter un bilan où nous aurons distribué davantage de « Pass Jeunes » que les

300 habituels. Ce chiffre était calé sur la demande que nous avons constatée durant les années précédentes. Si elle augmente, nous en sommes ravis.
Je vais mettre aux voix cette délibération. Qui est contre son adoption ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est donc adoptée à l'unanimité ; je vous en remercie.

28. Charte de fonctionnement du Conseil des Jeunes.

La parole est à nouveau à Moussou NIANG pour nous présenter cette délibération extrêmement importante également, sur la relance du Conseil des Jeunes et la charte de fonctionnement de cette instance, que nous sommes heureux de voir repartir à partir de la rentrée prochaine, après une année pour le moins perturbée.

Madame NIANG.- Nous en sommes effectivement très heureux.

Le Conseil des Jeunes a été lancé pour la première fois en 2015, pour les 15 à 25 ans. L'idée est de pleinement les intégrer dans les projets qui les concernent. On peut citer quelques réalisations, comme le stand tenu lors de la manifestation « Lil'Art », la carte « Promo Jeunes » qui permet d'avoir des réductions chez nos commerçants volontaires, et la participation au projet 2024 en partenariat avec d'autres Conseils des Jeunes d'Île-de-France, toujours en cours.

Toutefois, il a quand même fallu réactualiser, rafraîchir le Conseil des Jeunes, notamment en matière d'organisation et d'investissement. Pour mieux cerner les attentes, deux questionnaires ont été réalisés, ainsi qu'une enquête de terrain dans l'ensemble des quartiers lilasiens, à destination des jeunes. Les résultats réaffirment la charte, avec quelques modifications telles que les points n° 6 et 7, qui sont le lien avec le Conseil municipal et les élus municipaux, et les projets et réunions thématiques. L'idée est de mettre en avant des projets courts, pour qu'il y ait plus d'engagement de la part des jeunes.
Merci.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup pour ce très beau travail, dont je remercie non seulement Moussou NIANG mais aussi les services qui ont travaillé avec elle.

Ce résultat n'est pas sorti de l'esprit de quelques élus ou de quelques personnels communaux. Il a fallu mener, dans un contexte difficile, un vrai travail de réflexion avec les jeunes. Il a d'abord consisté à interroger ceux qui étaient membres du Conseil des Jeunes dans la mouture précédente, pour leur demander ce qui leur avait plu, moins plu, ce qui avait plus ou moins fonctionné. Il y a ensuite eu une enquête auprès de l'ensemble des jeunes, y compris au cœur des établissements scolaires, pour savoir quelles étaient leurs aspirations. C'est le résultat de ces deux enquêtes, de la réflexion des services et de Moussou NIANG, qui permet d'aboutir à cette charte.

J'espère que nous pourrions toutes et tous accompagner le travail que fournira ce Conseil des Jeunes à partir de la rentrée prochaine, et les projets qu'il entendra porter.
Cette délibération appelle-t-elle des remarques ? Hélène.

Madame BERTHOUMIEUX.- Merci, Monsieur le Maire.

Dans l'idée d'inciter l'implication des jeunes dans la vie citoyenne et dans le lien avec les instances politiques de leur ville, on a quelques suggestions :

- Dans le paragraphe 6 de la charte, il est suggéré que les Conseillers rencontrent une fois par trimestre l' élu en charge de la jeunesse. Les rencontres avec tous les autres élus sont optionnelles. Cela nous semble peut-être un peu dommage d'orienter systématiquement, par défaut, ce Conseil vers l' élu en charge de la jeunesse. On pourrait peut-être imaginer un roulement, qui leur permettrait de rencontrer l'intégralité des membres du Conseil municipal et l'intégralité des fonctions ;
- La prise de parole de ce Conseil des Jeunes lors d'un Conseil municipal est envisagée une fois par an. On pourrait peut-être la considérer comme systématique, afin de lui donner de fait cette possibilité de s'exprimer devant le Conseil municipal. Cela permettrait aussi à chacun d'entre nous d'avoir une rencontre avec les jeunes engagés dans cette instance, dans notre ville.

Monsieur BENHAROUS.- Merci. Moussou, veux-tu apporter des éléments de réponse ?

Monsieur Madame NIANG.- Tout à fait. Concernant l'implication des autres élus, dans le questionnaire, les jeunes ont vraiment dit qu'ils voulaient être intégrés dans tout ce qui concerne la culture, la sécurité, la tranquillité publique, la santé, le sport, l'environnement, l'éducation, la solidarité et les mobilités. Je rejoins donc l'idée qu'il serait intéressant de faire participer tous les élus. J'en ai d'ailleurs parlé à tout le monde ici, sauf à l'opposition pour l'instant. C'est effectivement une très bonne idée.

Monsieur BENHAROUS.- En complément de ce que dit Moussou et que je partage parfaitement, j'ajoute que, quand les jeunes du Conseil des Jeunes de la mouture précédente ont été interrogés, on n'a pas senti que leurs rencontres avec les élus étaient les moments les plus trépidants qu'ils aient vécus ! Ce n'est pas tant nous qui ne voulons pas voir les jeunes, que les jeunes qui n'ont pas comme aspiration première de nous rencontrer. Évidemment – et j'imagine que ce sera le cas pour les élus de la majorité comme de l'opposition – lorsqu'ils souhaiteront nous voir, nous le ferons avec plaisir. Quand j'évoquais la participation au Conseil municipal, pour moi, elle sera systématique si le Conseil des Jeunes le souhaite. Si, à un moment, ils ne souhaitent pas venir dans un Conseil municipal, on ne va pas les y contraindre. En revanche s'ils le souhaitent, ils auront évidemment toujours leur place pour pouvoir s'exprimer dans le cadre du Conseil municipal. Cela me paraît la moindre des choses. Moussou, je voulais compléter ?

Madame NIANG.- En effet. Pour terminer, l'idée est aussi de les laisser en autonomie et de leur faire confiance. Ce qu'on a ressenti avec les anciens membres du Conseil des Jeunes, c'est qu'il n'y a pas eu cette sensation d'autonomie, en tout cas pas complètement. L'idée est donc de leur faire pleinement confiance et de les laisser en autonomie, même si nous serons évidemment là si besoin.

Monsieur BENHAROUS.- Tu me diras si je me trompe, Moussou, mais cette charte pose les bases d'un nouveau fonctionnement. Si, au bout de quelques mois ou quelques années, nous nous rendons compte qu'elle a besoin d'être modifiée ou amendée, nous serons prêts à le faire sans aucune difficulté. D'autres demandes de prise de parole sur ce sujet important ? Monsieur ZILBERG.

Monsieur ZILBERG.- J'ai peut-être raté quelque chose dans le règlement intérieur, et vous m'en excuserez, mais une expérience qui avait eu lieu dans un Conseil des Jeunes, c'est de mettre en place une permanence dudit Conseil à disposition des jeunes. Je trouve qu'il pourrait être intéressant de l'adosser au Kiosque, comme le budget participatif et beaucoup d'autres actions dédiées aux jeunes. Cela permet aussi d'être dans le renouvellement du Conseil des Jeunes et d'attirer des jeunes qui ont parfois du mal à parler à un adulte, puisqu'ils pourraient ainsi avoir une plus grande accessibilité d'ouverture avec un autre jeune. De plus, cela leur permettrait d'aller dans la continuité de ce que vous disiez, en leur donnant une forme de responsabilité, dans un processus de responsabilisation.

Monsieur BENHAROUS.- Pourquoi pas ? S'ils le souhaitent, nous veillerons à leur donner les moyens matériels de tenir ce type de permanence. Moussou.

Madame NIANG.- Ces permanences sont prévues. Une informatrice jeunesse sera un peu plus présente pour répondre aux questions. Tout sera remonté. Je serai là aussi. Il n'y a donc pas de souci. Merci.

Monsieur BENHAROUS.- Je vais mettre aux voix la délibération. Qui est contre son adoption ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

29. Droit d'adhésion à l'École municipale des sports, droit d'entrée du tennis.

Richard LE PONTOIS nous présente la dernière délibération de notre ordre du jour.

Monsieur LE PONTOIS.- Bonsoir et merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération propose deux tarifs :

- Le premier, c'est le tarif de l'École municipale des sports, qui permet à 160 enfants lilasiens de 6 à 12 ans de participer à des activités sportives le mercredi, encadrées par les éducateurs de la Ville. Le tarif proposé est de 45,60 €. C'est le même que l'an dernier, qui était déjà inchangé ;
- Le deuxième, c'est le droit d'utilisation des cours de tennis sans être adhérent au « Tennis Club des Lilas », pendant les créneaux réservés à la Ville. Il y a plusieurs tarifs de droit d'entrée. Par exemple, pour un Lilasien qui veut pratiquer le tennis en extérieur, c'est 4,70 € de l'heure par personne.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup, Richard.

Cette délibération appelle-t-elle des prises de parole ou des expressions d'opinion ? Hélène.

Madame BERTHOUMIEUX.- On en avait déjà discuté en commission ; c'est à propos de l'École municipale des sports. Pour l'instant, il y a un tarif unique, mais je crois que Simon BERNSTEIN nous a expliqué qu'il y aura une projection de la nouvelle grille du quotient familial sur ce tarif. Nous nous en réjouissons.

Je m'interroge aussi sur le nombre d'enfants accueillis dans cette École municipale des sports. Pouvez-vous répondre à la demande lilasienne ou, en proposant 160 places, refusez-vous beaucoup d'enfants ? Avez-vous une estimation du nombre de familles qui seraient intéressées ?

Monsieur BENHAROUS.- Je ne sais pas... Richard, disposes-tu d'éléments d'information ?

Monsieur LE PONTOIS.- En effet. Il y a 160 enfants parce que c'est la capacité d'accueil par rapport au nombre d'éducateurs et d'équipements sportifs, par exemple le gymnase. Il y a effectivement des enfants qui ne peuvent pas s'inscrire parce que cette limite est atteinte. Dans ce cas-là, on les oriente vers les autres associations : le foot, le basket, le judo, etc.

Monsieur BENHAROUS.- Je crois aussi que le tarif actuel unique est extrêmement attractif pour l'ensemble des Lilasiennes et des Lilasiens. L'application du quotient familial va se traduire par le fait que des Lilasiens que nous ne touchons peut-être pas aujourd'hui parce que, même si les tarifs sont bas, ils peuvent être hauts pour certaines familles, pourront désormais bénéficier de ce service. Quant aux Lilasiens plus aisés, ils ne verront plus autant de différence avec les prix pratiqués par des associations plus classiques ; ils se tourneront donc peut-être plus vers elles. Je ne sais pas si cela permettra de satisfaire davantage de demandes mais je pense que, par l'application du quotient familial, nous aurons de fait une évolution du public qui bénéficiera à cette École municipale des sports.

Au fond, je crois que le problème, aujourd'hui, n'est pas tant de savoir si nous arrivons à satisfaire l'ensemble des demandes, que de regarder quels types de demandes nous arrivons à satisfaire. Contrairement aux activités associatives, cette École municipale a la mission de permettre à des enfants dont les familles n'ont pas forcément les moyens de les inscrire dans des activités sportives plus onéreuses, de pratiquer un sport. C'est vers cela que nous tendons en appliquant le quotient familial à ce type d'activité, comme nous le ferons d'ailleurs pour les activités culturelles, parce que cela nous paraît important.

Je mets aux voix cette dernière délibération. Qui est contre son adoption ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est donc adoptée à l'unanimité.

Nous en avons terminé avec notre ordre du jour. Je vais vous souhaiter à toutes et à tous de bonnes vacances.

Je vous remercie pour le travail accompli pendant cette année. Je remercie à la fois les élus et les membres de l'administration communale, qui ne se trouvent plus tout à fait derrière moi parce qu'ils ont compris qu'ils étaient dans le champ de la caméra ; ils se mettent maintenant de part et d'autre de la place du Maire ! *(Rires)*

Je vous souhaite donc à toutes et à tous de bonnes vacances, en espérant vous retrouver en pleine forme à la rentrée. Merci beaucoup à toutes et à tous.

(La séance est levée à 22 h 09).